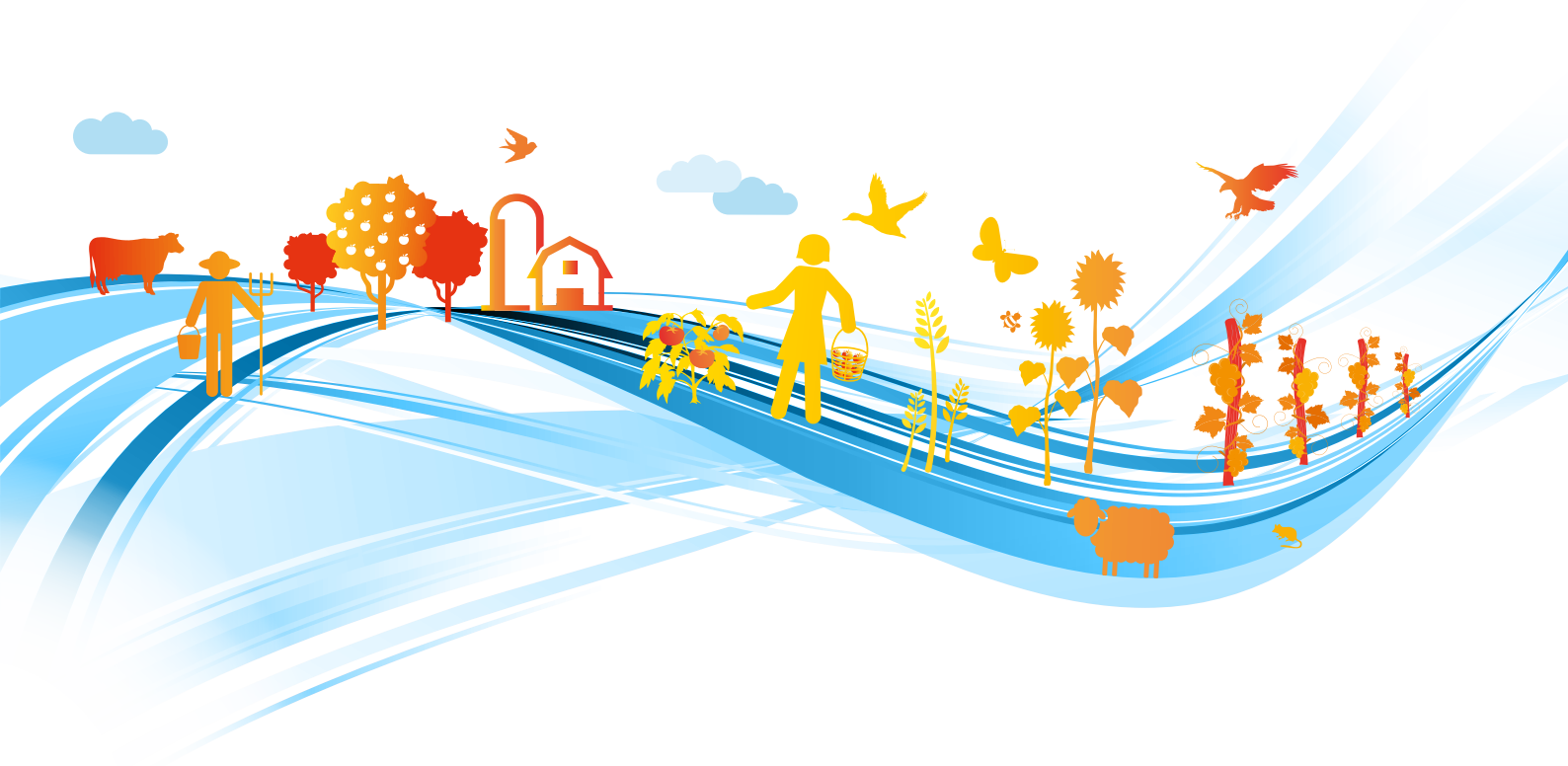




COOPÉRATIVES & BIODIVERSITÉ



**Préserver
et valoriser**

SOMMAIRE

Édito de Michel Prugue, président de Coop de France.....	5
1. VALORISER LA BIODIVERSITÉ DOMESTIQUE ET CULTIVÉE	6
Terre Ovine - La diversité ovine bénéfique à tout l'écosystème de montagne	8
Savéol - Faire vivre la diversité génétique	10
Cave de Saint-Pourçain - Le Conservatoire fait vivre les cépages anciens du Saint-Pourçain	12
Coopérative laitière de Haute Tarentaise, Jeune Montagne - Favoriser la microflore d'intérêt dans les fromages au lait cru	14
Limagrain - Enrichir la diversité génétique des variétés de blé et de maïs à usage alimentaire	16
2. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ GRÂCE À DES ACTIONS INNOVANTES	18
UNI-RE - Ravageurs : lutter sans insecticides	20
Cavac - Pourvoir à l'alimentation des abeilles	22
CUMA de la Plaine - Une CUMA expérimentale pour préserver le grand hamster en Alsace	24
Sun Deshy - Laisser fleurir la luzerne	26
Lorca - Changer les regards par l'observation	28
3. ENCOURAGER LES SYNERGIES ENTRE BIODIVERSITÉ ET PRODUCTION AGRICOLE	30
Coop de Mansle - Former, informer... pour mieux repérer et préserver	32
Axéréal - Intégrer la biodiversité dans les systèmes d'exploitation agricoles	34
Héraclès - Interagir avec les écosystèmes	36
Arterris - Créer un milieu favorable aux pollinisateurs	38
4. DÉVELOPPER DES PROJETS TERRITORIAUX QUI RESPECTENT LA BIODIVERSITÉ	40
Cave de Turckheim - La certification environnementale valorise la production et le territoire	42
Les Vignerons Alignan Neffies - BIODIV'EAU® : outil d'autodiagnostic quantitatif et qualitatif du milieu naturel.....	44
Coopérative de Boisseaux - Préserver la biodiversité patrimoniale et assurer la continuité écologique	46
Coopérative de Vernierfontaine - Les AOP fromagères de Franche-Comté évaluent ensemble leur contribution à la biodiversité	48
Unicoque - Les vergers de noisetiers, réservoirs aménagés pour petits et grands animaux	50
REGARDS.....	52
Sophie Raspail, Ligue pour la Protection des Oiseaux	54
Flora Schmitlin, Groupe Mondelez International	56
Bernard Chevassus-au-Louis, Association Humanité et Biodiversité	58



MICHEL PRUGUE
Président de Coop de France

DES PROJETS RICHES ET DIVERSIFIÉS À PARTAGER

Depuis plusieurs années, la coopération agricole est engagée dans des démarches de développement durable des productions agricole et agroalimentaire. Dans cet esprit, Coop de France a signé en 2015 la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, réaffirmant l'objectif de préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité. Alors que la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été votée à l'été 2016, nous avons souhaité faire un point d'étape de nos réalisations.

Ce recueil d'expériences montre toute la richesse des actions des coopératives en la matière, mais aussi la complexité de cet axe du développement agricole. Les actions concernent en majorité la biodiversité ordinaire mais également la biodiversité patrimoniale et la biodiversité domestique. Certaines démarches visent la protection des espèces, d'autres cultivent les synergies entre biodiversité et agriculture. Le périmètre d'action varie quant à lui, du groupe de parcelles à un territoire entier !

La capacité des coopératives à porter des projets collectifs sur un territoire et à mobiliser un grand nombre d'adhérents amplifie l'impact de leurs actions. Les services techniques, qui font le lien entre les différentes actions, les stratégies de mise en marché des productions de la coopérative et la création de valeur, sont des atouts importants. Par leurs observations, et leurs relations étroites avec les adhérents, ces services assurent la montée en compétences de l'ensemble des acteurs impliqués. Ils sont par ailleurs au cœur des partenariats avec les autres acteurs du territoire, favorisant ainsi les synergies nécessaires à la réussite des actions.

Ces engagements démontrent que des leviers d'action existent, et ne sont pas antinomiques avec la logique économique. J'encourage ainsi toutes nos entreprises à s'interroger sereinement sur la façon d'agir sur leur territoire, à trouver leurs solutions... et à les partager car c'est collectivement que nous progresserons.

Michel Prugue
Président de Coop de France



CHAPITRE 1

VALORISER

la biodiversité
domestique et cultivée



Terre Ovine

Filière production animale dans VAL DE GASCOGNE

ACTIVITÉ : collecte et commercialisation d'agneaux

350 adhérents

11 salariés

7,3 millions d'€ de chiffre d'affaires

www.valdegascogne.coop



LA DIVERSITÉ OVINE BÉNÉFIQUE À TOUT L'ÉCOSYSTÈME DE MONTAGNE

La démarche qualité IGP « Agneaux des Pyrénées » donne la valeur ajoutée nécessaire et permet la préservation de 10 races ovines locales sur l'ensemble des Pyrénées. L'utilisation des races rustiques conforte le territoire pyrénéen sur les plans économique, social et environnemental en contribuant à son attractivité touristique et au développement de pratiques d'élevage traditionnelles.

TÉMOIGNAGE

Fabienne GILOT
Responsable de la commission ovine

« La démarche de qualité IGP « Agneaux des Pyrénées » peut conforter les éleveurs dans le choix d'élever des races rustiques. »

>> Qu'est-ce que l'IGP « Agneaux des Pyrénées » ?

La commission ovine COPYC (Commission Ovine des Pyrénées Centrales) contribue, depuis 1993, à faire le lien entre l'amont et l'aval en regroupant les représentants de toute la filière. Elle est propriétaire de la marque Agneaux des Pyrénées depuis 2007 et garantit la traçabilité des produits.

L'évolution récente des signes officiels d'origine et de qualité a incité les éleveurs de montagne à vouloir valoriser leurs races rustiques dans une IGP (Indication Géographique Protégée) « Agneau des Pyrénées », dont le dossier est en cours de validation à l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité).

Cette IGP aura deux déclinaisons de produit : un agneau de lait déjà en IGP et porté par l'AREOVLA (Association Régionale Des Éleveurs Ovins Viande et Lait d'Aquitaine), et un agneau plus lourd dit « de boucherie ».

L'originalité de cette IGP est qu'elle contribue à la protection d'une biodiversité animale. Elle compte 10 races rustiques, c'est-à-dire propres aux Pyrénées et certaines à petit effectif. « Pour chaque race, nous avons fait un important travail de recensement qui nous permet aujourd'hui d'évaluer le nombre de brebis et de béliers par canton sur les 7 départements pyrénéens concernés par l'IGP. »

Parmi les 10 races de l'IGP, 3 sont des races laitières (Manech à tête rousse et noire et Basco-béarnaise), et 7 sont des races allaitantes (Tarasconnaise, Montagne Noire, Aure Campan, Castillonnaise, Lourdaise, Barègeoise, Rouge du Roussillon). Le mode d'élevage est également spécifique : au moment de la commercialisation, les agneaux sont âgés de 160 jours au maximum dont 60 jours passés sous la mère. Ils pèsent entre 13 et 22 kg, de conformation O et R

avec un état d'engraissement 2 et 3. Cette viande tendre est de couleur rosée.

>> Comment l'IGP est-elle bénéfique à la biodiversité ?

L'IGP « Agneaux des Pyrénées » conforte les éleveurs dans le choix d'élever des races adaptées au milieu. Ces brebis des territoires pyrénéens présentent de vraies qualités pour la vie dans les montagnes. Elles ont de bonnes qualités maternelles, s'adaptent facilement à la transhumance et possèdent les caractéristiques rustiques pour résister à ces conditions d'élevage. Elles restent une réserve génétique d'aptitudes pour l'avenir.

Faire vivre les races de l'IGP est donc important pour conserver leur patrimoine génétique, mais aussi pour la biodiversité. Terre Ovine, la COPYC et la coopérative Val de Gascogne sont impliquées dans plusieurs GIEE dont un dédié aux médecines vétérinaires alternatives en zone de montagne. Il favorise des méthodes qui permettent de renforcer l'immunité des brebis par leur préparation avant

la montée en estive. Ces techniques de conduite des troupeaux rentrent dans une problématique plus globale qui est celle de la complémentarité entre la plaine et la montagne.

Ces méthodes dites « alternatives » concernent la santé animale avec la prise en compte de différents paramètres d'élevage permettant ainsi d'éviter de recourir à des traitements systématiques et d'avoir un impact positif sur la biodiversité de la faune et la flore et les milieux naturels et aquatiques. ”



ZOOM SUR...

UNE IGP AUX MULTIPLES PLUS-VALUES

Les races rustiques apportent de la valeur ajoutée par de multiples canaux. La plus-value économique revient aux éleveurs, mais aussi à tout le territoire par ses effets induits : contribution à l'attractivité touristique, emploi de saisonniers pluriactifs, emploi des bergers pour les transhumances et valorisation des coproduits par des acteurs de l'économie locale. La plus-value sociale est générée à travers notamment le GIEE – « Médecine vétérinaire et biodiversité. Le cas des élevages des Pyrénées centrales » – qui regroupe des éleveurs et favorise les échanges et les solutions collectives. La plus-value environnementale se traduit par notre travail sur des pratiques respectueuses de notre environnement et le maintien des troupeaux dans les zones de montagne ou de piémont, une nécessité pour favoriser l'entretien des espaces naturels et éviter la fermeture des paysages.



Savéol

ACTIVITÉ : production de tomates et de fraises

120 maraîchers

322 ETP salariés

197 millions d'€ de chiffre d'affaires

www.saveol.com

FAIRE VIVRE LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE

À l'écoute des consommateurs et soucieuse de proposer régulièrement de nouveaux produits bons et sains, la coopérative Savéol travaille en collaboration avec les semenciers du monde entier pour créer, à partir du vivier génétique de l'univers de la tomate, des variétés « au goût du jour ».

TÉMOIGNAGE

Pierrick RAULT

Responsable recherche et développement

« Notre contribution est de stimuler la créativité des semenciers pour qu'ils s'inspirent au maximum de la biodiversité existante, qu'ils piochent dans cet immense réservoir qu'il ne faut pas laisser disparaître par négligence. »

>> Combien de variétés de tomates proposez-vous ?

« Dans les années 1990, il n'existait sur le marché de la distribution que la tomate « vrac ». En 1994, nous avons testé la segmentation en développant des variétés adaptées à la cueillette en grappe. Le vif succès qu'elles ont rencontré a encouragé les producteurs à plus de diversification. Depuis, nous nous efforçons d'innover en proposant régulièrement aux consommateurs de nouveaux goûts, de nouvelles textures, de nouvelles couleurs. Ces nouveautés sont fréquemment inspirées de variétés anciennes comme la Noire de Crimée, l'Ananas ou la Cœur de bœuf, que nous avons été les premiers à remettre en avant. Nous proposons aujourd'hui 25 typologies de tomates cultivées en 35 variétés : de la « cocktail », à la « cerise », en passant par les « allongées », et les « authentiques »... L'univers des tomates rustiques a aussi fait son chemin et trouvé une clientèle à côté des univers des tomates destinées à des moments de convivialité ou de snacking. »

>> Comment l'activité de Savéol contribue-t-elle à la valorisation de la biodiversité ?

C'est un cercle vertueux. Le fait que des groupements de producteurs s'intéressent à des variétés différentes pousse les semenciers à explorer le monde génétique de la tomate. Ainsi, les distributeurs sont heureux de pouvoir proposer de nouvelles variétés aux consommateurs.

Notre contribution est de stimuler, de tirer vers le haut la créativité des semenciers pour qu'ils s'inspirent au maximum de la biodiversité existante, qu'ils piochent dans cet immense réservoir, qu'ils utilisent une partie de la génétique, issue d'un vivier qu'il ne faut pas laisser disparaître par négligence.

Le but n'est pas seulement de remettre au goût du jour des variétés anciennes, mais de créer des nouveautés avec le matériel génétique disponible de l'ancien.

Il existe des milliers de variétés. La biodiversité apporte un plus en termes de qualité gustative et de qualité visuelle. Mais il faut prendre en compte les faiblesses des variétés existantes et les adapter à nos process de production et de logistique pour les faire parvenir de manière satisfaisante aux consommateurs. Les semenciers ajustent les variétés « paysannes » par croisements pour leur donner plus de résistance, d'homogénéité, de performance.

>> Concrètement, comment travaillez-vous avec les semenciers ?

Nous mettons à disposition notre serre de recherche et développement pour tester les variétés d'une quinzaine de semenciers du monde entier.

Environ 200 à 250 variétés sont cultivées et observées lors d'une première année de test. Environ 150 sont mesurées en année 2. Généralement une quinzaine (10 %) sont retenues

pour des essais délocalisés chez nos producteurs dans différentes situations de culture. Entre 0 et 3 deviendront des variétés Savéol, commercialisées.

À chaque fois nous sommes attentifs à la cohérence économique de la nouvelle variété – qu'elle contribue à la rentabilité et la pérennité des exploitations – et à ce que les nouveaux produits soient porteurs des valeurs de la marque, à savoir l'innovation, la fraîcheur, le goût... tout ce qui permet au consommateur de s'épanouir !



ZOOM SUR...

L'ÉLEVAGE D'AUXILIAIRES DE CULTURE

Depuis le début des années 1980, la coopérative élève des insectes utiles pour limiter la quantité de produits phytosanitaires utilisée, garantissant un aliment sain pour le consommateur et un procédé qui préserve la santé des salariés. Aujourd'hui ce sont près de 100 millions d'insectes auxiliaires qui sont fournis chaque année aux maraîchers, en protection intégrée, pour lutter contre les insectes nuisibles. La production est organisée en fonction des plannings culturels des 120 maraîchers de la coopérative mais aussi en fonction des cycles de reproduction des insectes prédateurs ou parasites : une façon innovante pour la coopérative de faciliter l'adoption par ses adhérents de pratiques favorables à l'environnement et à la santé des utilisateurs tout en utilisant les leviers offerts par la biodiversité.



ACTIVITÉ : cave coopérative

80 vignerons

15 salariés

4,5 millions d'€ de chiffre d'affaires

www.vignerons-saintpourcain.com

LE CONSERVATOIRE FAIT VIVRE LES CÉPAGES ANCIENS DU SAINT-POURÇAIN

La cave coopérative du vignoble de Saint-Pourçain, avec les caves particulières, a organisé en partenariat avec les collectivités locales, il y a 25 ans, la création du Conservatoire des anciens cépages. Son objectif: maintenir le savoir-faire des méthodes culturelles et l'existence des variétés traditionnelles qui n'ont pas été retenues pour l'appellation.

TÉMOIGNAGE

Jean-Marc JOSSELIN. Président de la Cave coopérative viticole de Saint-Pourçain
Jean DESCHATRES. Président du Conservatoire des anciens cépages

“ Peut-être que dans 30 ou 40 ans, les caractéristiques de ces cépages intéresseront de nouveau ! ”

>> Pourquoi et comment votre coopérative s'est-elle impliquée dans le projet?

“ Le vignoble de Saint-Pourçain daterait d'avant l'époque romaine. Aujourd'hui 19 communes au cœur du bocage bourbonnais, produisent des vins blancs, rosés et surtout rouges classés en AOC depuis 2009, sur 600 hectares. La cave coopérative regroupe les deux tiers des surfaces de vignes.

Le fait d'entrer dans l'appellation, en 2009, a obligé à réduire le nombre de cépages de 13 à 4. Beaucoup n'ont pas été gardés car ils étaient très productifs, mais peu qualitatifs. Le conservatoire préserve donc la mémoire du vignoble: les cépages inclus et exclus de l'AOC, mais aussi les savoir-faire et les méthodes de culture traditionnels.

La création du Conservatoire est une décision syndicale commune dans laquelle nous nous sommes beaucoup impliqués. Dès 1990, nous avons effectué un repérage des pieds anciens encore existants et des boutures. Tous les vignerons ont apporté leur contribution. Il a fallu ensuite 4 ans avant de pouvoir effectuer la première vendange à partir de ces nouvelles plantations de cépages anciens. L'État loue le terrain sur les coteaux du site remarquable du château de Chareil, à Chareil-Cintrat, propriété du Centre des monuments nationaux. Aujourd'hui l'image de la vigne et celle du château sont indissociables. En partenariat avec la communauté de communes, nous avons créé une association en 1995 pour accueillir un salarié à l'année. Cette association adhère à la cave coopérative pour commercialiser les vins rouges issus de la culture des 4 cépages admis dans l'AOC.

>> Quelles sont les activités du Conservatoire liées à la biodiversité?

Les anciens cépages qui composaient autrefois les vins de Saint-Pourçain comme le saint-pierre doré, meslier, melon, pinot blanc... y sont cultivés sur 67 ares, en 14 parcelles différentes, entièrement à la main par le salarié. Les 10 cépages blancs font l'objet d'une cuvée spéciale, vendue par l'association aux restaurateurs ou au public via les acteurs du tourisme local. Cette «Cuvée du Conservatoire» représente 1400 à 1800 bouteilles chaque année. Cette activité permet de faire vivre d'anciennes méthodes de culture comme les plantations à «pessiaux» (échalas) ou à «paillas» (treilles lattées), ou encore les vendanges à bacholle...

Il est essentiel d'avoir le Conservatoire des anciens cépages pour que ce patrimoine, génétique notamment, continue d'exister. Le climat change, les habitudes de consommation

changent... Peut-être que dans 30 ou 40 ans, on fera appel à ces cépages car leurs caractéristiques intéresseront de nouveau! Une parcelle de sélection est mise à la disposition des pépiniéristes.

Par ailleurs, nous menons un travail de recherche sur le cépage tressalier, utilisé dans la version actuelle du saint-pourçain blanc, mais dont il ne reste plus que deux souches, ce qui le rend très fragile face aux risques sanitaires. Il n'existe nulle part ailleurs dans le monde. Il était à l'état de trace il y a 30 ans car ce cépage, qui doit être vendangé tardivement, posait des difficultés de maîtrise des rendements. Il présente pourtant beaucoup de qualités et de finesse quand il est récolté à la bonne maturité. Il est très complémentaire du chardonnay, plutôt gras et rond. Nous travaillons avec l'Institut français du vin pour créer une nouvelle souche, moins sensible à la pourriture causée par le botrytis.



ZOOM SUR...

LES AUTRES PARTENAIRES DU CONSERVATOIRE:

Communauté de communes de Saint-Pourçain
Syndicat des vignerons de Saint-Pourçain
Commune de Chareille-Cintrat
Département de l'Allier



ACTIVITÉ : fabrication et affinage de fromage AOP Beaufort et de beaufort transformé

52 adhérents

20 salariés

7,5 millions de litres de lait (cru)

www.fromagebeaufort.com



ACTIVITÉ : Transformation, affinage et commercialisation de fromage AOP Laguiole et de fraîche de l'Aubrac

80 adhérents

80 salariés

17 millions de litres de lait (cru)

www.jeune-montagne-aubrac.fr

FAVORISER LA MICROFLORE D'INTÉRÊT DANS LES FROMAGES AU LAIT CRU

Le programme de R&D FlorAcQ a élaboré une démarche pour accompagner les producteurs dans la préservation de la biodiversité microbienne d'intérêt pour la transformation de fromages au lait cru. Tout l'enjeu des pratiques d'élevage proposées est de garder la maîtrise du volet sanitaire tout en favorisant la présence d'une flore qui donne à chaque fromage sa typicité.

TÉMOIGNAGES

“ Les pratiques qui favorisent la biodiversité consistent à intervenir sur l'environnement de l'animal, pour limiter au maximum le nettoyage et la désinfection au moment de la traite. ”

>> **Sophie HULIN**, directrice du pôle Fromager AOP Massif central, **Françoise MONSALLIER**, ingénieur Références à la chambre d'agriculture du Cantal:

“ Le programme FlorAcQ rassemble les partenaires techniques et scientifiques et les AOP des filières fromagères du Massif central. Ce projet CASDAR porté par la chambre d'agriculture du Cantal, affilié au réseau mixte technologique «Fromages de terroirs» vise à élaborer une démarche pour accompagner les producteurs qui voudraient préserver la biodiversité microbienne d'intérêt pour la transformation fromagère du lait cru.

Les réservoirs de flore microbienne dans les exploitations commencent à être connus. Il faut maintenant développer des pratiques qui permettent leur présence dans le lait. Par exemple, il existe un biofilm d'intérêt fromager sur la peau des trayons : pour le préserver, il faut nettoyer, mais pas nécessairement désinfecter.

Ce projet a permis d'organiser le transfert de savoirs et de méthodes. Nos partenaires scientifiques ont mis à notre disposition 5 nouveaux milieux de culture pour analyser et «rendre visible» cette microflore. Le niveau de germes totaux, critère pénalisant pour le prix du lait, a été complété par des critères qui valorisent les différentes flores identifiées, dont des bactéries et des levures importantes pour le fromager.

Entre 2010 et 2013, nous avons suivi plusieurs coopératives qui ont accepté de tester des pratiques d'élevage et de traite spécifiques. En juin 2014, ce travail a débouché sur un classeur qui présente une méthode concrète pour les éleveurs et les structures qui les accompagnent. Aujourd'hui 5 AOP appliquent la

méthode, 11 sont en réflexion ou en phase de mise en œuvre. Cela montre que cette approche très innovante répond à une vraie interrogation des filières : toutes ont conscience que pour des raisons de sécurité sanitaire, la désinfection systématique a fait perdre de la typicité aux fromages. Aujourd'hui la différenciation passe par là : il y a «des» laits pour des fromages typiques.

>> **Pierre CHARLIN**, responsable Qualité de la coopérative laitière de Haute-Tarentaise:

En 2011 et 2012, 7 adhérents représentatifs de la coopérative ont testé plusieurs pratiques favorisant la microflore d'intérêt. Nous n'avons pas constaté de dégradation sanitaire. La démarche FlorAcQ permet de mieux connaître la composition de nos laits, par des analyses que l'on ne fait pas en temps normal. Nous avons conscience de l'importance de la microflore dans la fabrication du beaufort mais nous ne pouvons l'expliquer que par l'expérience. Ce qui implique que nous ne savons ni la modéliser ni l'optimiser. L'enjeu est de trouver l'équilibre entre diversité, quantité et qualité, c'est-à-dire favoriser la «bonne» microflore.

>> **Christian MIQUEL**, responsable Production de la coopérative Jeune Montagne:

En adoptant les pratiques promues par le programme FlorAcQ, nous avons observé qu'il y avait une vraie évolution de la composition des laits, mais qu'il n'était pas possible de maintenir ces pratiques chez tous les éleveurs pour des raisons sanitaires. Les pratiques qui favorisent la biodiversité consistent à intervenir sur l'environnement de l'animal, pour limiter au maximum le nettoyage et la désinfection au moment de la traite, comme s'assurer de la propreté des animaux (pas de sureffectif dans la stabulation, aires bien raclées) et des points d'eau. Pendant la traite, il faut nettoyer les trayons à la laine de bois, utiliser un produit non chloré pour nettoyer la machine, une seule fois par jour, ce qui implique plus de rigueur sur les autres paramètres du process de nettoyage.

Trois éleveurs engagés dans le programme ont dû revenir à des pratiques classiques, mais douze utilisent aujourd'hui la laine de bois. Nous sommes dans une démarche progressive prudente, car le risque sanitaire est toujours présent, le Laguiole étant un fromage à pâte pressée non cuite au lait cru. Nous faisons en sorte de changer petit à petit les pratiques de l'ensemble des adhérents.



réseau
Fromages de Terroirs



ACTIVITÉ : semences de grandes cultures, les semences potagères et les produits céréaliers

2 000 adhérents

10 000 salariés (monde)

2,5 milliards d'€ de chiffre d'affaires

www.limagrain.com



ENRICHIR LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE DES VARIÉTÉS DE BLÉ ET DE MAÏS À USAGE ALIMENTAIRE

Le groupe Limagrain a intégré l'ensemble des métiers de ses filières avec l'acquisition de la boulangerie-pâtisserie Jacquet Brossard et la création d'une maïserie. Pour répondre aux exigences des process industriels, elle doit chercher sans cesse de nouvelles caractéristiques pour ses blés et ses maïs, enrichissant ainsi la diversité génétique de ses variétés à usage «réservé».

TÉMOIGNAGE

Jean-Luc VIALLES. Directeur innovation et développement agronomique
François CLÉMENT. Responsable Communication aux adhérents

“ Les sélectionneurs en charge des variétés filières font appel à une grande diversité génétique pour atteindre les objectifs agronomiques et technologiques de nos industries boulangères. ”

>> Pourquoi la coopérative s'intéresse-t-elle à la diversité génétique des céréales ?

“ Depuis 30 ans la coopérative Limagrain travaille sur les filières blé et maïs. Nos contrats de production s'étendent sur 45 000 hectares, dont la moitié dans la plaine de Limagne. Cette petite région, loin des ports, n'est pas compétitive au regard des productions «classiques» à cause des coûts de transport trop élevés. Il fallait donc développer des grains à haute valeur ajoutée et les travailler sur place pour garder cette valeur au sein du groupe.

Nous avons donc développé des variétés à usage industriel «réservé». C'est-à-dire qu'elles sont inscrites au catalogue officiel des semences et variétés mais que nous n'avons pas d'obligation de commercialisation. Nous les développons pour nos propres filières de transformation de meunerie, de boulangerie et de pâtisserie, Jacquet Brossard notamment.

Nos sélectionneurs en charge de créer des variétés réservées ont des objectifs agronomiques (adapter les plantes au terroir de Limagne) et technologiques (répondre aux cahiers des charges industriels) très précis. Ils font appel à une grande diversité génétique pour atteindre ces objectifs, en s'adressant à des banques de gènes qui conservent des variétés de blés du monde entier. Ces espèces sont présentées dans des catalogues, selon leurs caractéristiques.

Ainsi, pour des variétés venant des États-Unis, d'Amérique du Sud ou de Chine, tout l'enjeu sera de les adapter au climat de la région, tout en gardant les qualités spécifiques de la variété. C'est tout ce travail d'enrichissement génétique des variétés réservées, lié à nos besoins industriels, qui permet d'enrichir la biodiversité cultivée.

>> Quelques exemples d'utilisation de la biodiversité ?

Nous avons commencé en 1985. Il nous fallait du maïs aux propriétés spécifiques pour faire des corn-flakes. Nous avons utilisé une variété d'Amérique du Sud que nous avons adaptée au climat de la Limagne. Aujourd'hui 100 % du maïs est transformé par le groupe.

Entre 1990 et 1995, à l'acquisition de Jacquet, nous avons eu la même problématique sur le blé. Nous souhaitons développer un blé améliorant, au taux de protéines fort pour un usage des farines en boulangerie industrielle (pains de mie...). Mais le niveau de rendement est souvent plus faible sur ce type de variétés, alors qu'il est important d'obtenir un

rendement comparable aux variétés panifiables classiques pour garder un prix acceptable pour le marché. Les farines Jacquet sont constituées de 7 à 8 variétés de blé différentes. Des «maquettes» d'assemblages de blés sont faites après chaque récolte : nous analysons les farines pures, puis les mélanges. Elles sont testées sur un mini-moulin et dans des fours expérimentaux puis sur les lignes industrielles.

Le développement de ces filières a donc nécessité un brassage important pour adapter des variétés venues d'ailleurs à notre climat auvergnat. Sur plus de 1000 variétés créées et testées tous les ans, seulement quelques-unes, aux caractéristiques génétiques très différenciées, sont mises sur le marché.

Limagrain est sélectionneur, multiplicateur, metteur en culture, producteur, collecteur, transformateur de première et deuxième transformation ! La coopérative regroupe tous les métiers des céréales. ”

ZOOM SUR...

UNE PRISE EN COMPTE GLOBALE DE LA BIODIVERSITÉ

À partir de 2014, Limagrain a établi en partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux, un projet de sauvegarde du busard cendré en Limagne. La coopérative participe au financement d'emplois jeunes à la LPO et contribue à la protection des nids, qui sont bien souvent situés en plein champ de céréales. Elle a formé l'ensemble de ses conseillers, un grand nombre d'agriculteurs mais aussi de salariés, sur le cycle de vie des busards cendrés ainsi que sur la façon de les repérer.

Ainsi, ce sont respectivement 62 et 66 nids, en 2015 et 2016, qui ont pu être repérés par les agriculteurs, suivis par l'association et protégés lors de la moisson. Un peu plus de 200 jeunes busards ont ainsi pu prendre leur envol grâce à cette collaboration.



CHAPITRE 2

PRÉSERVER

la biodiversité grâce à
des actions innovantes



UNI-RE



ACTIVITÉ : approvisionnement, collecte, transformation, commercialisation de vin, pineau, cognac et pommes de terre

20 producteurs de pommes de terre,
60 vignerons

28 salariés

12 millions d'€ de chiffre d'affaires

www.vente-vins-en-ligne.com



RAVAGEURS: LUTTER SANS INSECTICIDES

Sur l'île de Ré, la coopérative viticole utilise depuis 5 ans une méthode de biocontrôle pour limiter la prolifération d'insectes ravageurs des vignes. Cette méthode est efficace tout en préservant la biodiversité de la faune auxiliaire. Elle permet également, dans cette zone touristique, de protéger le vignoble sans provoquer de nuisances pour les habitants et les touristes de l'île.

TÉMOIGNAGE

Jérôme POULARD

Technicien Vigne et pommes de terre

“ Pour être efficace, la lutte par confusion sexuelle doit être conduite en commun, sur la plus grande surface possible. ”

>> Comment fonctionne le principe de confusion sexuelle et comment protège-t-il la biodiversité?

“ La confusion sexuelle que nous avons mise en place est destinée à lutter contre la prolifération de papillons appelés Cochylis et Eudémis, ravageurs des vignobles: les perforations qu'ils provoquent favorisent la présence de pourritures comme le botrytis. Des capsules microporeuses installées dans les vignobles diffusent des hormones identiques à celles émises par les femelles. Les mâles «confusés» ne localisent pas les femelles et les accouplements n'ont pas lieu.

Ce type de biocontrôle ne tue pas les insectes. Il préserve la biodiversité entomologique et protège la faune auxiliaire. En outre, pour les viticulteurs, il permet de supprimer 2 passages d'insecticides et par là même, évite la manipulation de ces produits. L'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) de notre vignoble est de 13, contre 18 en moyenne dans notre zone viticole.

Cette stratégie de lutte est efficace. Il y a 5 ans, certains vignerons piégeaient jusqu'à 300 papillons par hectares. Aujourd'hui plus du tout. Nous avons l'avantage d'être dans un contexte particulier insulaire. La confusion sexuelle est plus efficace si elle est menée dans des îlots homogènes de parcelles.

>> Comment avez-vous mis en place ce système?

Alors que la confusion sexuelle apparaissait comme trop coûteuse et contraignante pour les viticulteurs, la coopérative UNI-RE a mis en place un essai en 2011 auprès de 8 viticulteurs. Ils ont constaté qu'ils n'avaient pas eu de pourriture, sans avoir besoin de traiter. Le nombre de producteurs et de surfaces engagés

a augmenté d'année en année jusqu'à compter aujourd'hui 460 hectares, soit 80 % de la surface du vignoble de l'île.

Le premier frein à cette méthode est son coût. La collectivité territoriale de l'île a apporté son aide financière jusqu'en 2014 pour lancer la démarche. Depuis, le conseil d'administration de la coopérative UNI-RE a décidé de prendre en charge la totalité du coût de la confusion sexuelle, pour toute l'île.

L'autre difficulté est de poser l'ensemble des diffuseurs en début de saison: 500 diffuseurs à l'hectare en 3 jours, sous forme de capsules. 255 000 en tout. Cette opération de pose collective demande une grande coordination mais ce moment convivial renforce les liens entre les viticulteurs et les associations environnementales qui viennent les aider.

>> Quel retour d'expérience pouvez-vous partager?

Pour être efficace, cette stratégie de lutte doit être conduite en commun, comme une action de masse, sur la plus grande surface possible. Elle est adéquate pour les zones

touristiques comme l'île de Ré: cette pratique ne génère pas de nuisances pour les habitants et les touristes, ce qui facilite la cohabitation entre agriculteurs, touristes et habitants ainsi que la commercialisation des vins.

>> Quelles perspectives pouvez-vous entrevoir pour la suite?

Vu l'efficacité, on continue! Nous avons constaté que le fait de limiter l'utilisation d'insecticides a un réel impact sur la préservation de la biodiversité entomologique. Nous pouvons protéger nos vignes sans conséquences nuisibles pour les auxiliaires de culture et les autres espèces présentes. Nous testons donc une autre méthode de biocontrôle contre la cicadelle.

Au-delà, l'initiative de développement de méthodes de protection communes a recréé le groupe de développement d'agriculture durable de l'île de Ré. Les viticulteurs sont devenus acteurs auprès de la collectivité, qui s'est également réapproprié son agriculture. ”

ZOOM SUR...

LES PARTENAIRES ET LES RÉSULTATS

Partenaire financier: communauté de communes de l'île de Ré jusqu'en 2014

Partenaires techniques: BASF et CBC Biogard

Coût: 120 € / ha en moyenne

Suppression de 2 passages d'insecticide: gain 60 à 80 € / ha

Surface confusée: 460 hectares (80 % du vignoble)

2009-2010: 0 ha confusé; 3,5 traitements insecticides en moyenne par ha

2013-2014: 367 ha confusés; 0,6 traitement insecticide en moyenne par ha

En France en 2015, 41 800 hectares de vigne étaient protégés par confusion sexuelle, soit 5 % du vignoble.



ACTIVITÉ : agrofourniture, productions animales, productions végétales, agroalimentaire, distribution

5 000 adhérents

1 350 ETP salariés

932 millions d'€ de chiffre d'affaires (2015)

www.cavac.fr



POURVOIR À L'ALIMENTATION DES ABEILLES

La protection des insectes pollinisateurs est intégrée dans les activités de la CAVAC depuis de nombreuses années. Un groupe de quinze agriculteurs a développé les surfaces de jachères apicoles pour élargir l'offre alimentaire destinée aux abeilles, sans bouleverser leurs pratiques. L'initiative est reprise spontanément par les adhérents et présentée dans les magasins de distribution grand public.

TÉMOIGNAGE

Jean-Luc LESPINAS
Responsable du service agronomie

« Grâce aux jachères mellifères, les abeilles ont accès à une offre alimentaire sur toute la période de butinage, sans interruption. »

>> Pourquoi et comment votre coopérative s'est-elle impliquée dans le projet ?

« Pour notre activité de semences de colza, le travail avec les insectes pollinisateurs est indispensable. Depuis plusieurs années notre réseau d'apiculteurs nous aide à comprendre les impacts de nos pratiques culturales sur les populations d'abeilles et leurs besoins vitaux.

Le problème majeur est la rupture d'alimentation en période de butinage : les abeilles sont actives de mars à octobre, mais nos cultures de colza et de tournesol ne sont fleuries respectivement qu'en avril et en juillet. L'offre alimentaire est donc limitée à certains moments. Nous avons imaginé une manière d'offrir des fleurs en continu, sans bouleverser nos rotations et nos pratiques : les jachères mellifères.

>> Comment fonctionne ce projet et comment contribue-t-il à la préservation de la biodiversité ?

En 2012, nous avons estimé l'offre alimentaire de pollen et de nectar autour de chaque rucher via un relevé topographique. Un groupe-projet financé par le CASDAR a été constitué avec une quinzaine d'adhérents. L'objectif est de semer des jachères mellifères avec des espèces dont la floraison est étalée : bourrache, phacélie, vipérine, trèfle, sainfoin. Ce sont au total 20 hectares de jachères fixes et tournières de parcelles qui ont été semés en 2016. Ils sont complétés par 200 hectares de couverts végétaux fleurissant en automne : sarrasin, phacélie et moutarde tardive. Ainsi les abeilles ont accès à des surfaces en floraison de mars à octobre, sans interruption.

Nous avons également créé un mélange de semences « fleurs d'abeille » qui se ressème seul. Une campagne de communication fait connaître cette offre à l'ensemble de nos adhérents. 50 hectares ont ainsi été semés spontanément.

Nous sommes maintenant dans une phase de mesure des résultats pour démontrer l'intérêt d'une telle démarche à la fois sur les ruchers (production, état sanitaire...) et sur les cultures (rendement, nombre de grains...). L'argumentaire économique est encore à construire.

>> Quels bénéfices votre coopérative tire-t-elle de ce projet ?

D'abord, un argument de différenciation. Nous pouvons valoriser auprès de nos clients l'attention que nos adhérents portent au respect de l'environnement et à la préservation de la biodiversité.

Ensuite, la protection des insectes pollinisateurs est positive pour l'image de l'agriculture. Même nos adhérents les plus sceptiques sont heureux aujourd'hui d'être interpellés par leurs voisins pour expliquer l'intérêt écologique de ces jolies jachères. Nous montrons ainsi que l'agriculture est

capable de mettre en place des actions positives pour la biodiversité.

>> Quelles perspectives pouvez-vous entrevoir pour la suite ?

En faire un projet d'entreprise : que les techniciens soient force de proposition pour que nos adhérents démultiplient les surfaces de jachère « fleurs d'abeille ».

Nous animons aussi le groupe « Bee positive » d'agriculteurs-apiculteurs pour favoriser les échanges d'expérience et susciter des vocations.

Enfin, la démarche s'étend au grand public au travers de nos magasins Agrivillages : des bandes mellifères y sont semées pour montrer que les particuliers peuvent aussi participer. Des ruches pédagogiques renforcent la sensibilisation des particuliers à la protection des pollinisateurs. »

ZOOM SUR...

LA DÉMARCHE API-AGRI

La démarche api-agri est une charte de bonnes pratiques agricoles proposée par la coopérative aux adhérents afin d'assurer le bon fonctionnement de 3500 ruches installées sur leurs terres.

Les agriculteurs s'engagent à n'appliquer des produits phytosanitaires que si nécessaire, et en dehors des périodes de butinage. Ils n'emploient que des produits validés par le service agronomie et par des apiculteurs. Les emplacements des ruchers sont choisis en concertation entre agriculteur et apiculteur.

Les apiculteurs, de leur côté, mettent à disposition des ruches en bon état sanitaire (traitement varois), et nourries si besoin en fin d'hiver pour dynamiser le rucher. Des ouvertures de ruches sont organisées avec l'agriculteur pour qu'il puisse observer la vie des abeilles.



CUMA DE LA PLAINE

ACTIVITÉ : mise à disposition de matériels agricoles

15 adhérents

www.grand-hamster-alsace.eu



UNE CUMA EXPÉRIMENTALE POUR PRÉSERVER LE GRAND HAMSTER EN ALSACE

Pour protéger le grand hamster, petit habitant des cultures de blé et de cultures de printemps en Alsace, 15 agriculteurs se sont réunis en CUMA pour développer des techniques culturales bénéfiques à l'habitat du rongeur et performantes économiquement. Cette CUMA permet aux agriculteurs de concevoir et d'expérimenter eux-mêmes des solutions innovantes plutôt que d'aboutir à des contraintes réglementaires.

TÉMOIGNAGE

Thomas BLUM et Marius RHINN
Président et vice-président de la CUMA

« Nous souhaitons trouver nous-mêmes les pratiques innovantes qui permettent de répondre aux demandes européennes. »

>> Dans quel contexte avez-vous créé la CUMA de la plaine ?

« Les agriculteurs connaissent les hamsters depuis longtemps : il y a cinquante ans, ils étaient rémunérés pour les piéger. Mais la directive européenne pour la sauvegarde de l'habitat de la faune sauvage de 1992, puis une condamnation de la Cour de justice européenne en 2011 a obligé la France à prendre des dispositions pour compenser la destruction de l'habitat de ce rongeur qui apprécie ses sols profonds et la diversité des couverts offerts par une mosaïque de cultures : céréales à paille, luzerne, cultures spéciales, les cultures de printemps... En Alsace trois zones de protection stricte du grand hamster ont été mises en place pour contrôler l'urbanisation et inciter les agriculteurs à modifier leurs pratiques.

Nous sommes 15 exploitants volontaires réunis depuis 2014 en CUMA, permettant la mise à disposition et l'investissement dans des matériels pour développer avec nos partenaires de nouvelles pratiques culturales non destructrices de l'habitat du hamster. Notre CUMA est en lien étroit avec le projet LIFE Alister, qui vise à rendre les cultures du blé, de la luzerne, du maïs plus favorables à la biodiversité : hamsters mais aussi petite faune et activité biologique des sols.

>> Quelles sont les activités de la CUMA ?

D'abord, toutes les techniques d'agriculture de conservation ou de travail simplifié du sol qui permettent d'implanter nos cultures de printemps en évitant

au maximum de déstructurer le sol, tout en gardant un couvert d'hiver qui permet aux hamsters de ne pas être exposés à leurs prédateurs en sortie d'hibernation. De ce fait, nous utilisons strip-till (travail du sol en bandes), semis direct, houe rotative et herse étrille pour le désherbage mécanique. Les espèces de couverts végétaux d'interculture sont testées pour obtenir une couverture du sol la plus longue possible.

Au-delà de la CUMA, 150 agriculteurs situés en zone de protection spéciale sont impliqués dans la seule MAE collective en France. Ils définissent ensemble leurs assolements, par groupes de 5 à 30, de manière à ce que les surfaces de blé et de luzerne (identifiées comme favorables au hamster) représentent au moins 24 % de la SAU du territoire, et soient réparties en tenant compte des terriers identifiés par l'ONCFS. Les services de l'État nous demandent sur certaines parcelles de laisser les blés sur pied, mais cette non-récolte de denrées alimentaires est déstabilisante pour nos concitoyens et pour nous, les agriculteurs

Les comptages effectués deux fois par an par l'ONCFS montrent que le nombre de hamsters se stabilise depuis trois ans après une longue période de baisse. Mais l'espèce présente toujours un fort risque d'extinction.

>> Quels sont les bénéfices de ce projet ?

Nous préférons chercher nous-mêmes des pratiques innovantes qui permettront de répondre aux enjeux fixés par l'Europe, sans attendre que les contraintes arrivent par la voie réglementaire. La CUMA permet de progresser ensemble, car arrêter de labourer constitue une prise de risque !

Il reste à concilier ces pratiques « protectrices » de la biodiversité avec un équilibre économique et agronomique : les techniques de travail du sol simplifiées génèrent des économies (engrais, produits phytosanitaires, carburant, temps de travail), tout en améliorant l'activité microbiologique et la structure du sol.

Notre groupe a obtenu le label GIEE en 2015. La CUMA de la plaine est petite mais observée de partout car ce modèle de CUMA-laboratoire permet de tester d'autres matériels, sur d'autres problématiques, notamment la lutte contre l'érosion. ”

ZOOM SUR...

LE PROJET LIFE ALISTER

Le projet LIFE Alister retenu dans le cadre d'un appel à candidature lancé par la Commission européenne, aborde la problématique par une approche inédite qui croise les aspects biologiques, environnementaux et économiques. Il regroupe des partenaires qui sont tous acteurs du projet : le CNRS, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, la chambre d'agriculture, le Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace, le bureau d'étude Actéon et la Région Alsace. Ensemble ils ont élaboré un programme de 24 actions destinées à pérenniser les populations de grands hamsters en Alsace et à être modélisées pour servir à la conservation d'autres espèces en Europe. À l'issue du projet, les résultats des expérimentations seront rendus publics conformément aux engagements pris auprès de l'Union européenne.



ACTIVITÉ : déshydratation et valorisation de matières premières agricoles (luzerne, pulpe de betteraves, maïs, pellets de bois)

800 adhérents

124 salariés

35 millions d'€ de chiffre d'affaires

www.sundeshy.fr

LAISSER FLEURIR LA LUZERNE

À l'initiative de Coop de France DESHY, la coopérative Sun Deshy a mis en place un système expérimental de récolte laissant une partie de la production de luzerne accomplir son cycle jusqu'à la pleine floraison. En démontrant le rôle tangible de la luzerne pour la biodiversité y compris dans les exploitations conventionnelles, la coopérative a réussi à redonner de l'intérêt pour cette plante bénéfique aussi pour la qualité de l'eau et les sols.

TÉMOIGNAGE

Christophe BESANÇON
Directeur

“ Le projet Biodiversité a renforcé l'image de la luzerne comme plante environnementale. ”

>> Pourquoi et comment votre coopérative s'est-elle impliquée dans le projet ?

“ La luzerne est par nature une production très intéressante pour les éleveurs (fourrage), pour la terre (rotation des cultures), pour les ressources en eau (aucun apport azoté), et pour les apiculteurs (fleurs). En 2006, quand les subventions qui étaient accordées à cette culture par l'Europe ont été découplées, nous nous sommes penchés sur d'autres thématiques de valorisation. Parmi ses qualités, son rôle favorable à la biodiversité ordinaire est évident. Coop de France a cherché à le démontrer scientifiquement en associant à l'expérimentation plusieurs associations locales de protection de la nature.

>> Quelle est votre expérimentation et comment préserve-t-elle la biodiversité ?

La luzerne est implantée dans une parcelle pour deux à trois ans, et récoltée en quatre coupes entre avril et octobre chaque année. Mais pour obtenir un fourrage riche en protéines, la plante est coupée avant floraison. Le groupe de travail a donc imaginé un autre système d'exploitation de la luzerne : des bandes de sept mètres de large sont exploitées alternativement une coupe sur deux, permettant leur floraison complète : ces bandes sont alors de vrais champs de fleurs !

L'expérimentation des luzernières de 2009, comprenant 15 sites en Champagne-Ardenne a permis de mesurer l'impact de ce mode de récolte sur différentes espèces. Sur chaque site, 3 parcelles étaient comparées : une luzerne avec bande non fauchée, une luzerne témoin récoltée normalement et une céréale d'hiver gérée selon les itinéraires culturaux habituels.

Les partenaires ont mesuré la présence de 7 à 34 % de passereaux de plus sur les parcelles aménagées par rapport à la luzerne témoin. Les bandes non fauchées permettent de sauver les nids et les fleurs apportent de la nourriture. Concernant les papillons, les différences d'abondance sont statistiquement significatives pour les cinq espèces suivies : la luzerne aménagée est une ressource alimentaire et un bon site de reproduction. Concernant les abeilles, les bandes de luzerne non fauchées constituent une source privilégiée de nectar, permettant aux colonies de réaliser des réserves plus importantes que dans un paysage dépourvu de ces bandes fleuries. Ainsi, les récoltes de miel sont meilleures.

>> Quels sont les bénéfices de ce projet pour votre coopérative ?

Les adhérents, qui sont parfois aussi chasseurs ou apiculteurs, se sont bien approprié la démarche en observant les effets positifs de la luzerne pour les sols, pour l'environnement et la biodiversité. La luzerne est aussi une culture qui permet d'atteindre plus facilement l'objectif en surface d'intérêt écologique (SIE) demandé par la France et l'Europe (1 ha de luzerne = 0,7 ha de SIE, et 10 % de la SAU en luzerne permet de répondre d'office à l'objectif de SIE).

Le projet Biodiversité a renforcé l'image de la luzerne comme plante environnementale, hôte d'auxiliaires, que les partenaires et l'Europe sont disposés à subventionner. Mais pour valoriser cette production nous avons dû avant tout entamer un travail de segmentation pour créer un maximum de valeur ajoutée, en développant une vingtaine de nouveaux produits.



ZOOM SUR...

LES PARTENAIRES DE L'EXPÉRIMENTATION

Muséum d'histoire naturelle
Association Nature du Nogentais
Fédération des Chasseurs de la Marne
Réseau Biodiversité pour les abeilles
Arvalis-Institut du végétal
LPO Champagne-Ardenne
Chambre d'agriculture de la Marne
Association des lépidoptéristes de France



ACTIVITÉ : agrofourniture, productions animales, productions végétales, distribution

2 016 adhérents, dont **49** en bio

472 salariés

350 millions d'€ de chiffre d'affaires (2015)

www.lorca.fr



CHANGER LES REGARDS PAR L'OBSERVATION

La coopérative LORCA, basée à Lemud en Moselle, a intégré le dispositif FERMECOPHYTO proposé par InVivo. En proposant aux agriculteurs de participer au dénombrement et à l'identification des insectes présents sur leurs exploitations, elle leur permet de s'approprier la notion de biodiversité et de s'ouvrir à de nouveaux modes de production.

TÉMOIGNAGE

Sophie XARDEL

Ingénieur conseil du service technique

“ Il faut remettre les agriculteurs à l'observation, à travers des protocoles simples et des actions accessibles. ”

>> Pourquoi et comment votre coopérative s'est-elle impliquée dans le projet FERMECOPHYTO ?

“ Il est important pour nous d'améliorer notre connaissance et celle des exploitants sur la biodiversité. Nous avons donc répondu favorablement à une action proposée par InVivo dont l'objectif était d'intégrer un réseau national (environ 1900 parcelles) dans lequel est mesurée et identifiée la biodiversité. Nous souhaitons ainsi montrer que la préservation de la biodiversité n'est pas opposée à la rentabilité et à la qualité de la production agricole. À moyen terme, cette sensibilisation contribuera à maintenir et favoriser la biodiversité ordinaire et patrimoniale sur le territoire. Mais surtout à faire prendre conscience aux adhérents des multiples services « gratuits » que leur apporte la présence de certaines espèces. ”

>> Comment fonctionne ce projet ?

Nous testons deux dispositifs selon le plan d'action donné par InVivo, dont les protocoles sont issus du réseau de l'Observatoire agricole de la biodiversité (OAB).

Le premier, qui concerne les nichoirs à abeilles, est réalisé sur deux fermes. Ces simples tubes en carton sont un outil de mesure des abeilles qui les colonisent naturellement. Nous pouvons ainsi nous rendre compte de l'abondance et de la diversité en comptant le nombre d'opercules et en observant leur composition. Par exemple : s'il est en terre, le nichoir est occupé par une abeille sauvage de nos campagnes. Pour l'instant, à notre échelle, nous n'avons pas de recul sur les résultats, mais l'intérêt est la globalité du programme d'InVivo.

Le second dispositif est le suivi de papillons sur 3 exploitations. Il s'agit de dénombrer et d'identifier les papillons présents sur les bandes enherbées auprès de parcelles cultivées. Le principe est simple, il suffit de se déplacer entre mai et septembre entre 11 et 17 heures les journées ensoleillées sans vent puis de dénombrer et identifier dans l'espace de 2,5 mètres carrés qui nous entoure, les papillons qui s'y trouvent. Les types et les tailles sont très différents selon les parcelles, si elles sont traversées par un cours d'eau, bordées d'une haie ou proches d'une prairie.

Nous avons élargi cette action aux vers de terre et aux micro-organismes du sol en confiant aux étudiants de l'ENSAIA, l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires à Nancy, un projet pluriannuel : ils élaborent un état des lieux de la vie du sol sur le territoire de la coopérative ainsi que son évolution pour aboutir à des solutions correctives. Les références existantes sont souvent établies dans l'Ouest et celles propres à notre région manquent. Pour le moment nous sommes seulement sur de l'observation, pour donner envie aux agriculteurs de s'intéresser davantage à leur sol.

>> Quels bénéfices attendez-vous de ces observations ?

Ces exercices simples permettent de prendre conscience de ce qui est autour de nous, pour, au final, changer les regards. On voit bien, par exemple, que l'intérêt pour le sol est grandissant. Il faut également montrer la plus-value économique que génère le travail avec la biodiversité, qui sera un allié précieux pour produire demain. Mais il faut d'abord la connaître et la comprendre, et cela demande du temps. Le premier pas est de remettre les agriculteurs à l'observation, en leur proposant des actions accessibles et des protocoles simples. En s'impliquant eux-mêmes, ils constateront qu'ils peuvent aussi gagner économiquement, en utilisant les atouts de la biodiversité dans leurs modes de production et en créant de la valeur ajoutée environnementale. L'exercice est d'allier productivité, économie et respect de l'environnement ! ”

ZOOM SUR...

L'OBSERVATOIRE AGRICOLE DE LA BIODIVERSITÉ

L'Observatoire agricole de la biodiversité propose quatre protocoles aux agriculteurs intéressés, en vue de mieux connaître la biodiversité ordinaire en milieu agricole :

- > placettes vers de terre, pour évaluer la fertilité des sols,
- > planches à invertébrés terrestres, pour mieux lutter contre les ravageurs,
- > nichoirs à pollinisateurs, en lien avec la pollinisation,
- > transects papillons, pour observer l'état d'un milieu à l'échelle du paysage.

www.observatoire-agricole-biodiversite.fr



CHAPITRE 3

ENCOURAGER

les synergies
entre biodiversité et
production agricole



ACTIVITÉ : grandes cultures, collecte (80 000 t) et approvisionnement

220 adhérents

17 salariés

25 millions d'€ de chiffre d'affaires (2015)

www.coopdemansle.com



FORMER, INFORMER... POUR MIEUX REPÉRER ET PRÉSERVER

À la coopérative de Mansle, loin d'être un concept, la préservation de la biodiversité prend corps au fil des campagnes. Des démarches qualité à la participation active au réseau ENI (effets non intentionnels), en passant par le projet Auximore, les adhérents de la coopérative sont sensibilisés aux pratiques les plus vertueuses.

TÉMOIGNAGE

Laurent CLOCHARD
Responsable technique

« Observer la nature, oui. Mais les agriculteurs doivent apprendre à reconnaître les « bons » insectes ! »

>> Depuis quand la coopérative de Mansle agit-elle, aux côtés de ses adhérents, pour préserver et favoriser la biodiversité ?

« Notre coopérative a la particularité d'être spécialisée dans les cultures sous contrat. En 2010, nous avons proposé à nos adhérents de produire du blé de qualité sous la démarche CRC (culture raisonnée contrôlée). Une démarche dans laquelle la préservation de la biodiversité occupe une place importante. Mais à l'époque, force est de constater que cette thématique, mal connue, séduit peu. Quelques agriculteurs y sont sensibles. Beaucoup, non. Nous avons donc souhaité mettre en place des formations avec l'appui de la chambre d'agriculture de Charente. Depuis, les échanges et les initiatives n'ont fait que se multiplier. Nous participons à différents projets comme Auximore et le réseau ENI, en partenariat avec la chambre régionale d'agriculture.

>> En quoi consistent ces deux démarches ?

Le projet Auximore, national, se décline à l'échelle départementale par des journées de sensibilisation aux auxiliaires de cultures. L'idée est d'observer et d'utiliser la faune présente naturellement dans les parcelles pour tenter de réduire l'utilisation de produits insecticides et molluscicides. Mais encore faut-il savoir reconnaître les « bons » insectes ! Tel est l'enjeu des journées de formation, dispensées en deux temps : au champ puis en salle avec des études de cas. Au sein de la coop de Mansle, plusieurs agriculteurs ont déjà participé à ces formations.

Quant au réseau ENI, le but est de suivre des parcelles agricoles sur plusieurs années, en bio et en agriculture conventionnelle, irriguées ou non, et de mesurer l'impact potentiel des pratiques sur quatre indicateurs : flore, oiseaux,

coléoptères et vers de terre. Observation, comptage, relevés... trois agriculteurs de la coopérative font partie de ce réseau depuis quatre ans. La coop de Mansle est l'une des seules coopératives à participer à cette expérience nationale. Ce type d'initiative est aussi un bon support de communication pour l'entreprise.

>> Comment faire prendre conscience aux agriculteurs de l'importance de préserver la biodiversité ?

La porte d'entrée, ce doit être la biodiversité fonctionnelle, celle qui va leur servir. Un exemple : savoir repérer les carabes qui se délectent des limaces permet de ne pas utiliser de molluscicide. Un agriculteur sensibilisé en parlera à son voisin... et ainsi de suite. Aujourd'hui, certains de nos adhérents ont dépassé le stade de la théorie puisqu'ils ont implanté des jachères mellifères, près des haies ou des routes pour attirer la faune auxiliaire mais pas seulement. Implantées au bord des routes, ces plantes attirent aussi l'œil des riverains. Une bonne occasion pour communiquer sur notre métier et montrer les efforts réalisés pour limiter l'impact des traitements sur la nature. L'objectif est aussi de recréer

du lien, pour que les gens se parlent. Entre agriculteurs bien sûr mais également entre la coopérative et ses adhérents et même au-delà, entre le monde agricole et le grand public. Pour l'avenir, nous souhaitons poursuivre cette dynamique engagée. Conseiller, accompagner le changement de pratiques, parler agro-écologie... c'est aujourd'hui cela une partie de notre cœur de métier.



ZOOM SUR...

AUXIMORE

Le site Internet du projet Auximore (<http://unebetedansmonchamp.fr/le-projet/>) propose, dans la rubrique « j'ai trouvé une bête » une aide pour, en quelques clics, reconnaître l'insecte présent dans son champ. Ses ailes sont-elles visibles ? À quoi ressemble-t-il ? A-t-il des antennes courtes ou longues ? Photos à l'appui, l'identification est ainsi facilitée pour repérer d'un côté les auxiliaires et de l'autre, les ravageurs. Des fiches et des vidéos permettent également d'apprendre à prélever les insectes, à installer des pièges ou encore, à comprendre à quoi servent les haies.



AXÉREAL
La terre, les hommes, le futur

ACTIVITÉ : grains, négoce international, malterie, meunerie, nutrition animale, activités spécialisées (vigne, distribution, laboratoires...)

3 000 adhérents

3 700 salariés

3,1 milliards d'€ de chiffre d'affaires (2015)

www.axereal.com

INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION AGRICOLES

Axéreal incite ses adhérents à produire en s'inscrivant dans une dynamique de développement durable. La biodiversité est un des leviers de la dimension écologique. En formant les agriculteurs à reconnaître, protéger et favoriser la présence d'auxiliaires de culture, elle démontre leur utilité agronomique.

TÉMOIGNAGE

Céline MONTAURIOL
Responsable RSE

“ Il ne s'agit pas de mettre la nature sous cloche mais de montrer qu'elle a une véritable utilité au champ. ”

>> Pourquoi avez-vous formé vos adhérents à la biodiversité?

“ En 2013, l'intérêt pour la biodiversité a été inséré en tant que tel dans la démarche de la coopérative Axéreal. Nous sommes convaincus que produire mieux signifie mieux connaître et utiliser la biodiversité sur les exploitations agricoles. Ainsi nous avons proposé une formation aux adhérents de la coopérative sur ce sujet en région Centre, avec l'association Hommes et Territoires.

L'objectif de cette action pilote était d'apprendre aux agriculteurs à intégrer la biodiversité dans les systèmes d'exploitation agricoles. D'abord en les sensibilisant puis en les mettant dans une démarche dynamique de maintien, de prise en compte et de favorisation de la biodiversité dans leurs itinéraires culturaux.

Dans ce cadre, deux diagnostics biodiversité ont été réalisés sur des fermes à contraintes particulières en Beauce et Berry. Ils ont montré que pour aller plus loin dans la bonne gestion de la biodiversité, les agriculteurs doivent se faire accompagner pour acquérir la connaissance et les techniques nécessaires à la protection et au bon développement des auxiliaires de culture.

>> Comment cette formation-pilote a-t-elle été accueillie?

Outre l'utilité que lui ont reconnue les onze agriculteurs formés, cette opération a suscité de l'intérêt pour de nouvelles thématiques comme l'agriculture de conservation: un système cultural dans lequel le sol n'est jamais à nu ni retourné, pour préserver un sol vivant et riche en matière organique.

Le contenu de cette formation, condensé d'une étude réalisée par Axéreal en 2013, a donné lieu à l'édition d'un mémo «Auxiliaires de culture».

Ce mémo a rencontré un vif succès et a été réédité pour atteindre 7000 exemplaires diffusés aujourd'hui. L'entrée pratico-pratique propose de:

1. identifier les auxiliaires de culture: les reconnaître et les différencier,
2. découvrir leur intérêt pour l'agriculture: ce qu'ils mangent (ravageurs notamment), comment ils se développent...,
3. apprendre comment favoriser leur présence et les maintenir sur les parcelles.

Sont présentés: Coccinelles, Chrysopes, Acariens prédateurs, Guêpes parasitoïdes, Syrphes, Carabes. Un volet complet est consacré aux abeilles domestiques et aux pollinisateurs sauvages. Un chapitre fait le point sur les auxiliaires du sol: les vers de terre (ou lombrics).

>> Quels sont les bénéfices pour la coopérative et ses adhérents?

Ces deux actions, formation et mémo, ont permis de démystifier la thématique Biodiversité. Elles ont révélé qu'il ne s'agit pas de mettre la nature sous cloche mais de montrer qu'elle a une véritable utilité au champ. Concernant les pollinisateurs, il s'agissait aussi de donner des chiffres factuels pour rationaliser le débat et proposer des techniques concrètes de protection. Enfin, ces agriculteurs ont un intérêt plus marqué pour les organismes vivants des sols fertiles comme les vers de terre et reviennent plus facilement aux principes agronomiques.

Après cette étape de sensibilisation, nous travaillons à donner à ces bonnes pratiques une dimension économique en créant des partenariats entre nos clients et nos adhérents prêts à se positionner sur des marchés à valeur ajoutée environnementale.

Et parce que la biodiversité fait partie de notre coopérative: la coopérative Axéreal a intégré le conseil d'administration de l'association Hommes et Territoires depuis cette année!



ZOOM SUR...

LES PARTENARIATS DE LA COOPÉRATIVE

Partenaires: Chambre régionale d'agriculture du Centre, association Hommes et Territoires, FREDON Centre

Financement: FEDER, Région Centre, ministère de l'Agriculture



ACTIVITÉ : cave coopérative, avec 820 hectares dont 75 % en bio

68 adhérents

11 ETP salariés

7,6 millions d'€ de chiffre d'affaires (2015)

www.caveau-heracles.com



INTERAGIR AVEC LES ÉCOSYSTÈMES

Le GIEE regroupant 12 adhérents de la coopérative SCA Vignoble de la Voie d'Héracles teste plusieurs actions destinées à créer des interactions entre la faune auxiliaire et les cultures en place. Leur objectif : créer une dynamique territoriale en montrant que ces pratiques sont bénéfiques pour la biodiversité et pour les productions agricoles.

TÉMOIGNAGE

Justine JACQUART
Animatrice territoriale

“ Nous souhaitons avant tout créer une dynamique territoriale et montrer l'exemple en donnant la preuve que ces pratiques sont bénéfiques. ”

>> Pourquoi et comment votre coopérative s'est-elle impliquée dans ce GIEE ?

“ Nous anticipons les obligations de l'avenir en développant une viticulture écologique et compétitive par la consolidation et le développement de pratiques agro-écologiques. Le GIEE créé en 2015 permet de structurer la dynamique en place, et de rendre visibles les actions existantes. Une partie du vignoble (200 ha) est située sur la zone de la source Perrier, marque de Nestlé Waters Sud, et une partie du vignoble s'étend également sur deux aires d'alimentation de captages prioritaires. Au-delà de la protection de la ressource en eau, nous avons initié ensemble un travail sur le changement de pratiques en faveur de la biodiversité.

>> Quelles sont les différentes facettes du projet mis en place pour préserver la biodiversité ?

Notre première action est l'installation de nichoirs favorisant la présence d'auxiliaires de culture : chauves-souris et oiseaux. Après une reconnaissance des haies, forêts, et parcelles avec arbres existants, nous allons installer les nichoirs de manière à assurer la connexion entre les différents écosystèmes et créer ainsi des couloirs écologiques, sur le modèle des dispositifs des Trames vertes et bleues. L'objectif est d'installer 30 nichoirs en 2017. C'est une opération longue à mettre en place car elle dépend de financements extérieurs.

Un suivi est prévu pour vérifier l'impact de leur présence sur les cultures, probablement bénéfique, car certains sont prédateurs de ravageurs des cultures : les chauves-souris pipistrelles mangent des insectes comme les cicadelles. Leur action à long terme limite l'utilisation d'intrants.

En mars 2016, nous avons implanté près de 800 mètres linéaires de haies sur le site de la future cave en projet : 800 arbres de 32 espèces différentes pour prolonger le corridor de la zone Natura 2000 à proximité, et restaurer une ripisylve. Cette action a été menée en partenariat avec Perrier qui a mandaté l'agence Pur Projet pour définir les espèces à planter, l'espacement à respecter, et le matériel à utiliser. Ce sont les viticulteurs qui ont planté !

>> Quelles autres actions menez-vous ou envisagez-vous en faveur de la biodiversité ?

Toutes ces actions sont nouvelles. Nous n'avons pas encore de recul sur les résultats. Mais l'envie d'aller plus loin est bien là. Ainsi en 2016, trois viticulteurs se sont engagés à enherber les inter-rangs de vignes au lieu de les labourer. Les premiers essais (2014) n'ayant pas montré de baisse de rendement, ils continuent !

Une formation « haie et viticulture » a eu lieu au printemps 2016 et a permis le lancement de bon nombre de projets de plantation de haies en bordure de parcelle. Nous envisageons également avec Perrier d'implanter sur 10 ha de la vigne en agroforesterie. La certification HVE (haute valeur environnementale) de plusieurs exploitations est en cours. Elle prend en compte un volet biodiversité important, ainsi que les aspects sociaux et de qualité.

Nous souhaitons avant tout créer une dynamique territoriale et montrer l'exemple en donnant la preuve que ces pratiques sont bénéfiques. L'organisation d'événements tel que le café philo « Agro-écologie et intelligence collective » dans le cadre de la nuit de l'agro-écologie, initiée par le ministère de l'Agriculture, permet de sensibiliser et communiquer sur nos actions auprès de l'ensemble des viticulteurs, et aussi du « grand public ». ”

ZOOM SUR...

LE GIEE

LE GIEE « Démarche collective de protection de l'environnement, des ressources en eau et de développement de l'emploi dans le bassin de Rhony, Vistre et Vidourle par la viticulture Biologique » est porté par la coopérative

Financement : CASDAR

Nombre d'agriculteurs : 12, représentant une majorité de la surface de la coopérative

Partenaires du GIEE : SNVC Syndicat des nappes de Vistrenque et Costières, SAFER, Nestlé Waters Sud, CAPL, chambre d'agriculture du Gard

Partenaires techniques : PAEC Costières Vistrenque (enherbement), association ornithologique « Les Amis du parc ornithologique du pont de Gau » et Groupement chiroptère Languedoc-Roussillon (nichoirs), Nestlé Waters Sud, Pur Projet, collectivités territoriales, Agroof (haies et agroforesterie).

Espèces concernées par les nichoirs : les moineaux domestiques, la chouette effraie des clochers, le rollet d'Europe, les mésanges, huppés et faucons crécerelles. Objectif 2018 : 1 nichoir par îlot, 5 km de haies.



Arterris
L'Art de la Terre

ACTIVITÉ : collecte, approvisionnement, productions végétales, productions animales, transformation, distribution et innovation

25 000 adhérents

1 817 salariés

756 millions d'€ de chiffre d'affaires (2015)

www.arterris.fr



CRÉER UN MILIEU FAVORABLE AUX POLLINISATEURS

Dans l'Aude, la coopérative Arterris met en place des essais pour estimer l'impact sur le rendement d'une pollinisation favorisée par l'implantation de colonies d'abeilles dans les cultures de tournesol de consommation. Il s'agit également de connaître l'offre alimentaire de ces zones pour créer de meilleures conditions d'accueil des pollinisateurs.

TÉMOIGNAGE

Édith CAUMES SUDRE

Responsable recherche et développement

“ Le manque de fleurs dans l'aménagement paysager est l'un des facteurs de stress défavorable à l'activité des abeilles. ”

>> Comment votre coopérative s'est-elle impliquée dans ces essais ?

“ Nous avons répondu en septembre 2015 à une sollicitation conjointe de l'INRA, Syngenta et Agrosolutions, qui souhaitaient trouver des opérateurs économiques pour réaliser des essais relatifs à la présence de pollinisateurs dans les cultures. Deux sujets sont étudiés en parallèle sur des parcelles de tournesol de consommation, dans lesquelles les abeilles sont déjà bien présentes. L'objectif est de déterminer l'impact de l'installation de colonies d'abeilles domestiques sur la pollinisation, le rendement et la qualité des récoltes. L'idée est d'optimiser l'ensemble des facteurs de production, y compris ceux qui sont présents naturellement comme les abeilles. ”

>> En quoi consistent les essais que vous menez ?

Le premier sujet se concentre sur l'impact des colonies sur les rendements et la qualité de la récolte. Nous suivons 5 sites dont les caractéristiques parcellaires répondent aux exigences du protocole INRA. Ce sont des sites de plus de 2 hectares, de 500 mètres de long, représentatifs de la zone étudiée. Une bande mellifère composée de 6 espèces de fleurs est implantée le long de chaque parcelle. Celle-ci fleurit avant le tournesol. C'est un terrain préparatoire pour habituer les abeilles nouvellement implantées à cette parcelle et leur permettre de « prendre des forces » avant la période forte de pollinisation qui se situe entre le 10 et le 20 juillet. À ce moment, nous mesurons la présence des abeilles sur 3 bandes à des distances différentes de la bande mellifère. Le comptage est fait sur 100 à 200 capitules de tournesol. En fin de campagne, les capitules sont récoltés de manière à compter les grains et estimer le rendement. Celui-ci est comparé à celui obtenu par la récolte de capitules « sous voile », en autopolinisation, qui sert d'étalon.

Et réciproquement, la production de miel dans les colonies est mesurée : nous pouvons donc estimer l'impact de ce système sur la production de miel. C'est un partenariat gagnant-gagnant pour les agriculteurs et pour les apiculteurs !

>> Comment fonctionne l'étude sur l'offre alimentaire ?

Cette étude consiste à estimer autour d'un site l'offre alimentaire disponible pour les abeilles. Deux inventaires floristiques, en mai et à la mi-juin, permettent à Agrosolutions de :

- estimer les quantités de nectar et de pollen produites sur la zone d'étude,
- déterminer la répartition de ces ressources dans le temps et dans l'espace,
- analyser les périodes d'abondance et de carence des ressources,
- identifier les lieux les plus propices à l'implantation de colonies et proposer des solutions amélioratrices adaptées à la zone.

Cette étude sensibilise aussi fortement sur le fait que le manque de fleurs dans l'aménagement paysager au cours des saisons est un facteur de stress défavorable à l'activité des abeilles.

>> Quels enseignements tirez-vous de ce projet ?

2016 a été une année d'apprentissage pour optimiser ensuite la mise en place des protocoles. Ce type d'essai n'est jamais simple à cause des différences pédoclimatiques, de la coordination des partenaires et des contraintes de production des agriculteurs qui accueillent les essais. Nous avons deux autres campagnes à suivre avant que nous puissions tirer des conclusions.

Ce qui est certain, c'est que l'apiculture est un domaine que l'on ne connaissait pas. Ce projet permet d'engager un dialogue, de comprendre comment fonctionnent les abeilles pour leur créer un milieu favorable et construire un lien gagnant-gagnant entre les filières. ”

ZOOM SUR...

L'INVENTAIRE FLORISTIQUE

Dans une zone d'étude de 3 km de rayon, pour chaque culture et chaque élément paysager (haie, bord de champs, arbre isolé...), sont identifiés : sa position, ses dimensions, sa composition en espèces végétales, le recouvrement de chacune des espèces végétales identifiées. Ces données sont traduites dans une carte d'occupation des sols. Grâce à une base de données regroupant les espèces florales et leur potentiel en nectar et pollen sont estimés :

- > la surface de floraison pour chaque élément paysager,
- > le potentiel nectarifère et pollinifère de chaque élément paysager,
- > la production de nectar et pollen de l'élément paysager.

L'offre en pollen et nectar et la pérennité de l'offre alimentaire peuvent alors être déterminées à l'échelle de l'exploitation. Une comparaison avec les besoins alimentaires des abeilles débouche sur des propositions d'amélioration comme une gestion différente des haies en place, la plantation de plantes arbustives à floraison précoce, l'utilisation de cultures intermédiaires mellifères, le choix d'espèces mellifères pour composer les jachères.



CHAPITRE 4

DÉVELOPPER

des projets territoriaux
qui respectent
la biodiversité



ACTIVITÉ : cave coopérative de vins tranquilles et vins effervescents d'Alsace, dont vins bios

450 vignerons dans le cadre de l'Union Alliance Alsace

La Cave de Turckheim fait partie de l'Union Alliance Alsace dont le nombre de salariés est de **79 ETP** et dont le CA 2015 est de **35 millions d'€**

www.cave-turckheim.com



LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE VALORISE LA PRODUCTION ET LE TERRITOIRE

La cave de Turckheim a conduit ses adhérents à la réalisation de leurs diagnostics et actions environnementales, aboutissant au niveau 2 de la certification environnementale pour 100 % de ses vignerons et 100 % de leurs surfaces. Une démarche dont bénéficient certes l'espace naturel et ses habitants, mais également les consommateurs et les acteurs du territoire.

TÉMOIGNAGE

Lionel LÉCUYER. Directeur

Sophie HASSENDORFER. Responsable qualité

“ 100 % de nos vignerons sont certifiés, sur 100 % des surfaces. Leurs actions réunies sont indispensables pour l'attractivité touristique du territoire. ”

>> Qu'est-ce que la certification NF V01-007 et le niveau 2 de la certification environnementale dans lesquels vos adhérents sont engagés ?

“ L'analyse des pratiques de nos viticulteurs a toujours été au cœur de la cave de Turckheim. Nous avons été par exemple la première cave coopérative française à être certifiée ISO 9001 en 1994. Pour aller plus loin, nous nous sommes tournés vers Agri Confiance®, qui engage tous les intervenants de la chaîne de production, de l'agriculteur à l'entreprise de transformation. La signature Agri Confiance® répond concrètement aux exigences de traçabilité, de transparence, de sécurité alimentaire et de respect de l'environnement exprimées par les consommateurs.

Entre 2011 et 2012, l'ensemble de nos adhérents ont été certifiés sous la norme NFV 01-005 (volet « Management de la Qualité » d'Agri Confiance®). Entre 2013 et 2014, tous ont également obtenu la certification NF V01-007 (volet « Management de la Qualité et de l'Environnement »). Ce « volet vert » d'Agri Confiance® commence par une analyse environnementale précise de l'exploitation, qui sert à définir les actions que la coopérative contribue à mettre en place par la suite. Il se traduit par un engagement réciproque entre l'adhérent et la coopérative. Cette dernière met en valeur les efforts du viticulteur : ce qui est fait au niveau de la vigne est valorisé dans le vin ! Avec 100 % de nos vignerons certifiés sur 100 % des surfaces, nous sommes la cinquième coopérative en France à ce niveau.

Ainsi, entre 2012 et 2014, plus de 70 diagnostics environnementaux ont été effectués, pour mieux sensibiliser nos adhérents à la biodiversité, mieux comprendre leur philosophie de travail et la façon dont ils sont acteurs de leur rapport à l'environnement. Nous avons fait de ce diagnostic une exposition photo mettant en avant les actions menées par le viticulteur, en lien avec le paysage. Cette initiative a été fortement soutenue par l'ensemble du personnel et les viticulteurs.

En 2015, le ministère de l'Agriculture a reconnu notre démarche comme équivalente au niveau 2 de la certification environnementale des exploitations agricoles, issue du Grenelle Environnement.

>> Quel est l'impact de cet engagement sur le territoire et le paysage ?

C'est un cercle vertueux : Agri Confiance® met en valeur ce que les vignerons faisaient depuis longtemps et par là même les sensibilise à faire plus et mieux.

La coopérative de Turckheim, dans le cadre d'Alliance Alsace, représente 9 % du vignoble alsacien (1400 ha sur 15000).

De ce fait l'implication de nos vignerons a un impact fort et positif pour le territoire : ces viticulteurs, conscients de la beauté des vignes et du paysage, y sont particulièrement attentifs. Ils écrivent ce qu'ils font et font ce qu'ils écrivent ! Ils prennent aussi plaisir à rendre des petites choses visibles et à leur donner du sens. Par exemple : entretenir un oratoire au bord d'une vigne, planter des amandiers, planter des fruitiers, récupérer les essaims d'abeilles pour créer de nouvelles ruches, protéger un nid au moment de la naissance de bébés cigognes... Et ces petites actions réunies sont indispensables pour l'attractivité touristique du territoire.

>> Quels sont les bénéfices pour la filière ?

Le propre de la signature Agri Confiance® est d'inscrire notre production dans une démarche conforme aux attentes des consommateurs. Celle-ci a permis un partenariat fort avec un distributeur qui sécurise nos débouchés.

Agri Confiance® possède aussi l'avantage de placer au centre de la communication les agriculteurs organisés en coopératives. Le grand public y est très réceptif. ”

ZOOM SUR...

L'EXPOSITION « PHOTO AU CAVEAU »

En avril 2014 une exposition a mis en valeur les actions individuelles et collectives des viticulteurs à travers :

- > des panneaux pédagogiques présentant le mildiou et l'oïdium, les dégâts causés en cas de non-traitement et leur cycle de vie,
- > un panneau sur l'intérêt de la reconnaissance environnementale Agri Confiance® pour les viticulteurs,
- > des photographies mettant en avant le travail du viticulteur à la vigne et aux alentours, la biodiversité, les paysages viticoles,
- > la présentation de matériel : poudreuse à soufre et pulvérisateur à dos.



LES VIGNERONS
Alignan-Neffies

ACTIVITÉ : cave coopérative

130 adhérents

14 À 30 ETP pendant les vendanges

45 000 hectolitres

www.cavecooperative.com



BIODIV'EAU®: OUTIL D'AUTODIAGNOSTIC QUANTITATIF ET QUALITATIF DU MILIEU NATUREL

Depuis 10 ans, les vignerons des deux coopératives de l'Hérault, Alignan du Vent-Neffies et les Coteaux de Thongue et Payne, utilisent un outil qu'ils ont eux-mêmes conçu pour améliorer les aménagements naturels des exploitations en faveur de la biodiversité. Cette méthode, ayant fait ses preuves, est développée dans le Gard et d'autres territoires.

TÉMOIGNAGE

Lionel DELSOL
président des vignerons d'Alignan du Vent – Neffies

“ Créer un milieu favorable à la biodiversité, oui : mais dans la logique de la nature, en privilégiant les espèces originaires du territoire. ”

>> Pourquoi et comment votre coopérative s'est-elle impliquée dans le projet ?

“ Depuis dix ans notre groupe de vignerons a développé un véritable intérêt pour le milieu et la vie qui nous entourent. Notre première démarche a été de nous former grâce au CEN (conservatoire d'espaces naturels) pour savoir observer autrement les mares, les fleurs, etc., et la cane peutière, une espèce d'outarde caractéristique de notre région. Nous avons ensuite mis au point un protocole précis d'observation pour établir un inventaire « au point o » et bâtir une cartographie des ressources favorables à la biodiversité sur chaque exploitation : l'outil Biodiv'Eau®. Chaque haie est étudiée, ainsi que l'âge et les variétés des arbres qui la composent, ce qui donne une valeur à la haie. Pour les bandes enherbées, même méthode : nous regardons de près les espèces présentes, si elles sont autochtones ou si elles ont été semées artificiellement. Nous avons réalisé par exemple que la large présence de roseaux n'est pas naturelle dans la région. Alors que le tamaris, lui méconnu, fait partie de la biodiversité originaire.

Biodiv'Eau® consiste donc à créer une cartographie qui localise et qui note l'état des éléments d'aménagement de l'espace naturel. À partir de là, des actions amélioratives sont mises en place sur chaque exploitation : enherbement des tournières, désherbage mécanique, pas de labour systématique, couper ou non les arbres morts, tondre ou non les bandes enherbées... de préférence une fois par an pour offrir un habitat aux petits animaux et laisser pousser les plantes qui ont besoin de temps. Les orchidées sauvages par

exemple « réapparaissent » largement depuis quelques années. Le fait d'implanter des haies, de creuser des mares (là où elles peuvent se remplir), de planter des arbres isolés pour permettre à la cane peutière d'avoir des points d'observation en hauteur fait que cette petite outarde est de nouveau courante dans notre campagne.

Créer un milieu favorable à la biodiversité, oui : mais dans la logique de la nature, en privilégiant les espèces originaires du territoire.

>> Que représente Biodiv'Eau® aujourd'hui ?

Cette initiative a fait boule de neige. Aujourd'hui 30 % de la superficie des coteaux de Thongue est recensée. Après plusieurs sessions de formation, environ 70 vignerons ont validé le diagnostic et 60 ont mis en place des actions précises.

Notre action va également dans le sens de ce qui est demandé par l'Agence de l'eau. Du fait du problème de pollution de la Thongue, notre territoire est classé en zone prioritaire. Ce statut nous donne accès à des ressources importantes : nous avons pu obtenir des MAE régionales et spécifiques à hauteur de 400 000 €. Une animatrice a été embauchée par la chambre d'agriculture de l'Hérault, avec

le financement de plusieurs partenaires, et mise à la disposition du territoire des Coteaux de Thongue pour entretenir la dynamique.

Malgré tout, cette démarche n'a pas d'intérêt économique. Nos acheteurs, les négociants, apprécient l'initiative mais ne sont pas enclins à augmenter le prix d'achat. Elle vaut plutôt pour le plaisir des vignerons, pour la satisfaction de voir que les choses changent et d'avoir créé un mouvement motivé. C'est en revanche un bon point de dialogue avec les particuliers. Nous montrons que la force du vignoble de Thongue est la diversité : des vins, des gens... et la biodiversité.

En 2015, l'outil Biodiv'Eau® a été sélectionné comme diagnostic possible pour la contractualisation de MAEC. La démarche s'est exportée dans le Gard. D'autres régions nous ont sollicités pour développer l'outil sur leur territoire. ”

ZOOM SUR...

LES PARTENAIRES:

Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN-LR)
Fédération héraultaise des indications géographiques protégées (FH IGP)
Chambre d'agriculture de l'Hérault
AOC Languedoc
Coop de France Languedoc-Roussillon
Vignerons indépendants

LES FINANCEURS:

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Conseil départemental de l'Hérault
Europe / CASDAR
Fédération héraultaise des indications géographiques protégées (FH IGP)
Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN-LR)



ACTIVITÉ : grandes cultures, collecte et approvisionnement

120 adhérents

13 salariés

17 millions d'€ de chiffre d'affaires (2015)

www.coopboisseaux.com



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ PATRIMONIALE ET ASSURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

La coopérative de Boisseaux et l'association Hommes et Territoires sont à l'initiative d'un dispositif très complet de diagnostic et d'actions pilotes destinées à préserver la biodiversité faunistique et floristique. Parmi les espèces concernées, chouettes et faucons appartiennent à la «biodiversité patrimoniale». Ils sont de précieux régulateurs des populations de ravageurs des champs.

TÉMOIGNAGE

Xavier THIROUIN
Directeur

« L'important est de changer les états d'esprit pour changer les comportements, ce qui demande du temps et de la formation. »

>> Pourquoi et comment votre coopérative s'est-elle impliquée en faveur de la biodiversité?

« La coopérative de Boisseaux est restée volontairement sur des activités classiques, indépendantes et à taille humaine. Notre politique de différenciation s'est toujours orientée vers la qualité des produits et le service. Le respect de l'environnement en fait partie.

Notre démarche est très progressive: d'abord en 2010, 12 de nos adhérents ont suivi une formation dispensée par l'association Hommes et Territoires pour les sensibiliser et dessiner le contour de nos premières actions. Après avoir recensé et cartographié l'existant sur le terrain: haies, jachères mellifères... en évaluant leur qualité écologique, nous avons mis en place 6 fermes pilotes volontaires pour améliorer la continuité écologique sur le territoire de la coopérative. Ce diagnostic territorial a mis en lumière trois sous-trames: milieux herbacés, boisés, humides. Pour faire la relation entre aménagement des espaces et biodiversité, le diagnostic a été complété par des relevés avifaunistiques et floristiques. Chaque agriculteur «pilote» a choisi les actions qu'il souhaitait tester pour améliorer la diversité et la fonctionnalité des habitats tout en renforçant ou recréant les réseaux trophiques de l'agro-écosystème. Aujourd'hui, nous vulgarisons les méthodes développées pour que nos 120 adhérents se les approprient.

>> Quelle est la configuration du projet aujourd'hui et comment contribue-t-il à la préservation de la biodiversité?

Nous combinons plusieurs actions. La plus importante est l'installation, dans une dizaine d'exploitations, de nichoirs destinés à accueillir des rapaces reconnus comme constitutifs de la biodiversité patrimoniale: chouettes chevêches, chouettes effraies, faucons crécerelles. Ils sont utiles pour lutter contre la pullulation de campagnols des champs. Les plans de nos nichoirs sont diffusés auprès de nos adhérents et des écoles locales pour que chacun se sente libre de participer à la protection de ces oiseaux.

En parallèle, nous éditons des fiches techniques et un «Flash biodiversité» mensuel qui présente quelques espèces et ce qui peut être fait pour les préserver afin d'améliorer la connaissance qu'ont les agriculteurs de la biodiversité. Nous distribuons, à chaque adhérent et aux écoles, des plants de haie d'essences soigneusement sélectionnées: du merisier favorable à la biodiversité et du cormier, en voie de disparition.

Nous réfléchissons également aux bords des chemins: aujourd'hui tout est broyé alors que certaines espèces sont favorables à la biodiversité mais non envahissantes pour les cultures. Nous devons observer pour déterminer les parties

à broyer et les parties à conserver. Il y a également un travail à faire sur les mentalités car les agriculteurs aiment que leurs chemins soient «propres».

>> Quel retour d'expérience pouvez-vous partager?

La préservation de la biodiversité a une dimension économique pour nous car elle fidélise certains de nos clients. Elle a aussi une dimension sociétale car elle est très positive pour l'image et le moral des agriculteurs, et évidemment une dimension environnementale! C'est important parce que notre public y est sensible.

Les actions en faveur de la biodiversité sont peu visibles par nature. L'efficacité se fait sur le long terme et nous avons peu de résultats mesurables. Il faut donc toujours les accompagner d'actions de communication, pour redonner de l'importance à ce qui est entrepris.

L'objectif essentiel est la sensibilisation: redonner aux agriculteurs l'envie d'observer, d'apprendre à reconnaître et de faire attention. Ensuite, naturellement, ils sont réceptifs. L'important est de changer les états d'esprit pour changer les comportements, ce qui demande du temps et de la formation. »

ZOOM SUR...

PARTENAIRES ET OBJECTIFS:

Partenaires techniques: association Hommes et Territoires

Financements: Contrats de pays et Leader

Potentiel de préservation par exploitation: 2 km de chemins par 50 hectares de surface pour 20 à 50 espèces d'oiseaux



COOPÉRATIVE DE VERNIERFONTAINE

ACTIVITÉ : fromagerie à Comté

35 adhérents

7 salariés

5,2 millions d'€ de chiffre d'affaires (2015)

www.comte.com/vernierfontaine



LES AOP FROMAGÈRES DE FRANCHE-COMTÉ ÉVALUENT ENSEMBLE LEUR CONTRIBUTION À LA BIODIVERSITÉ

Le territoire de la fromagerie jurassienne de Vernierfontaine détient un remarquable potentiel de biodiversité. La méthode d'évaluation BIOTEX, appliquée aux 20 exploitations de la coopérative, a montré que la biodiversité ordinaire est favorisée par la diversité des altitudes et des sols, par un entretien modéré des haies et lisières, et par l'importance des surfaces de prairies permanentes dont la fertilisation est gérée de manière extensive.

TÉMOIGNAGE

Denise RENARD. Directrice de l'URFAC (Union régionale des fromages d'appellation d'origine comtois)
Marie LEROY. Chargée de mission

« Nous avons rendu visible le fait que les activités d'élevage contribuent au maintien de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles. »

>> Quel est le sens de la démarche que vous avez entreprise ?

« Les filières fromagères AOP de Franche-Comté, réunies dans l'URFAC, se sont associées à la Région et à l'Université de Franche-Comté pour mener ensemble une étude expérimentale qui a évalué la biodiversité ordinaire présente dans notre système de polyculture élevage, en relation avec les pratiques culturales des éleveurs et les éléments paysagers du territoire.

C'est sur les 20 exploitations qui forment la fromagerie de Vernierfontaine qu'a été appliquée la méthode BIOTEX (voir encadré), déclinaison du projet national INDIBIO (INDicateurs de BIOdiversité) développé par l'Institut de l'Élevage. Elle permet d'évaluer la biodiversité à trois échelles différentes : le territoire, l'exploitation et la parcelle. Les résultats ont été publiés en septembre 2015 et des restitutions ont été faites auprès de chaque agriculteur impliqué.

Les exploitations engagées dans les démarches de qualité AOP respectent leur terroir car elles sont encadrées par des cahiers des charges, mais les éleveurs ont depuis longtemps mis en place des actions volontaires de respect de l'environnement. Cette étude permet de faire la démonstration de cette préoccupation. Elle révèle aux agriculteurs leur rôle envers la biodiversité et leur donne des outils, des mots, pour l'expliquer en faisant le lien avec leurs pratiques. Si le paysage est tel qu'il est, et de surcroît apprécié des touristes, c'est parce qu'il a été travaillé depuis des siècles. Il contribue à la bonne image de la filière Comté.

>> Comment leurs pratiques contribuent-elles à préserver la biodiversité ?

L'étude montre que le territoire de la fromagerie de Vernierfontaine détient un important potentiel de biodiversité, et ce, grâce à plusieurs facteurs.

D'abord, la diversité du terrain. Les 20 exploitations s'étendent sur 7 communes du premier plateau des montagnes du Jura. Les différences d'altitude et de couches géologiques créent une grande variété de paysages, composés de bosquets, lisières de forêts, et haies d'essences multiples. De parfaits milieux pour la faune et la flore locales.

Deuxième facteur : la gestion des prairies permanentes, qui représentent 60 % de la SAU. Certaines parcelles sont fertilisées essentiellement avec de la fumure organique, de manière à assurer les quantités de fourrage nécessaires aux élevages. Les autres prairies ne sont pas ou peu

amendées. Les efforts des éleveurs pour semer des espèces variées, pour utiliser le minimum de traitements phytosanitaires et pour apporter de l'azote via des légumineuses permettent aux prairies de devenir des lieux d'accueil de la biodiversité.

Enfin, la gestion des haies et lisières : elles sont entretenues à l'automne et taillées tous les 5 à 10 ans pour respecter au maximum les écosystèmes, mais en conservant des paysages ouverts, plus riches en biodiversité que la forêt.

Nous avons ainsi rendu visible le fait que les activités d'élevage contribuent au maintien de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles. Depuis, nous avons étendu l'expérience à quatre coopératives volontaires : La Petite Montagne (Sud-Jura), la filière Bleu de Gex (paysage de forêt, deuxième plateau), coopérative de Plasne-Barretaine (premier plateau) et la coopérative de Doubs (deuxième plateau). Elles illustrent la diversité du territoire jurassien. »

ZOOM SUR...

LA MÉTHODE BIOTEX

La méthode BIOTEX repose sur des enquêtes et des observations de terrain, complétées par l'analyse des orthophotos de la PAC. Sont mesurés : les éléments du paysage (type d'arbres et de haies, densité des haies, lisières, ronciers, forêts, cours d'eau et leur répartition sur les exploitations... pour obtenir la surface potentielle d'hébergement de la biodiversité comparée à la SAU de l'exploitation) et les pratiques culturales (occupation des sols, gestion des prairies permanentes et des cultures : assolements, rotations, intrants, espèces, intensité d'utilisation, chargement). Tous ces indicateurs sont agrégés dans le logiciel DEXI pour obtenir des indices de la biodiversité permise par les pratiques agricoles.

Partenaires

Conseil régional de Franche-Comté

Institut de l'Élevage

Laboratoire Théma (UMR CNRS Université de Franche-Comté)

URFAC (4 AOP Comté, Morbier, Mont d'Or et Bleu de Gex)

Étude réalisée par Marie LEROY, étudiante à l'époque à Agrocampus Ouest Rennes

Lectures de paysages réalisées par 12 étudiants du master de géographie et aménagement de l'université de Franche-Comté



UNICOQUE



L'Excellence

ACTIVITÉ : production et valorisation de noisettes (10 000 t) et de noix (1200 t)

300 adhérents

87 équivalents temps pleins,
73 salariés permanents

29 millions d'€ de chiffre d'affaires (2015)

www.unicoque.com

LES VERGERS DE NOISETIERS, RÉSERVOIRS AMÉNAGÉS POUR PETITS ET GRANDS ANIMAUX

Unicoque regroupe 98 % des producteurs français de noisettes, situés en majorité dans le Sud-Ouest. Son engagement en faveur de l'environnement se traduit notamment par la conception de vergers favorables à l'accueil et à la vie de la micro et de la macrofaune. Chevreuils, sangliers, écureuils, passereaux, pics (etc.) y trouvent un habitat calme et protégé.

TÉMOIGNAGE

Maud THOMAS. Responsable qualité
Leyla RAMADE. Ingénieure conseil auprès des producteurs

“ Travailler de manière raisonnée et intégrée est bénéfique pour l'environnement mais cette manière de travailler prend aussi en compte le volet économique pour être viable dans le temps. ”

>> Pourquoi et comment votre coopérative s'est-elle impliquée dans le projet ?

“ Notre coopérative Unicoque s'est engagée depuis 2008 dans une démarche collective baptisée «3D destination développement durable», initiée par Coop de France Aquitaine et l'AFNOR. 13 entreprises partagent leurs bonnes pratiques sur des thèmes transversaux comme les emballages, les certifications, le social. L'engagement d'Unicoque pour le respect des hommes et de l'environnement est très fort. Au fur et à mesure des années, nous avons fait en sorte et prouvé que les vergers de noisetiers sont de formidables réservoirs de biodiversité et qu'économiquement, cette biodiversité est utile à l'activité de production.

>> Comment les vergers de noisetiers contribuent-ils à la préservation de la biodiversité ?

Sur le plan de l'aménagement d'abord, nous favorisons les plantations d'au moins 10 hectares: la surface minimum pour une rentabilité pérenne pour les exploitations, permettant les économies d'échelle et l'implantation de surfaces arborées significatives dans lesquelles la biodiversité peut se développer. Nous parlons ici de macrofaune: écureuils, chevreuils, sangliers... L'enherbement maximal est encouragé dans les allées et les bandes de 7 mètres en périphérie. Le désherbage est limité sur le rang à la surface minimale permettant la récolte mécanique et la maîtrise de la récolte (soit 20 % de la surface arborée). Enfin l'irrigation est installée systématiquement et les animaux viennent souvent s'abreuver sous les goutteurs.

Depuis 2014, nous avons développé notre propre charte «Noisettes et Noix Naturellement Durables» qui est reconnue comme équivalente au niveau 2 de la certification environnementale des exploitations agricoles. Cette charte certifie les ateliers de production de noisettes et non les exploitations dans leur globalité. À travers elle, nous avons adopté un système d'amélioration continue des pratiques basé sur la recherche de références nouvelles, l'information, la formation des exploitants et l'évaluation des performances. Aujourd'hui 60 producteurs sont engagés, 10 sont certifiés. Tous les nouveaux producteurs passent par ce dispositif pour qu'à terme 100 % soient certifiés.

Mais notre principal effort consiste à réduire au maximum le nombre de traitements phytosanitaires (entre 2,5 et 3 par an). Notre dernière grande difficulté est la lutte contre le balanin: un ravageur de type charançon qui peut avoir un impact économique grave sur la production de noisettes. Il est à l'origine des traitements que nous appliquons. Un projet de recherche financé par la région et mené en collaboration avec l'INRA de Versailles nous permet d'accueillir un chercheur entomologiste à l'ANPN (Association nationale des producteurs de noisettes). Ce projet de recherche

devrait bientôt nous permettre de finaliser une solution de lutte en biocontrôle. En outre, depuis 2015, nous testons un verger bio pour que l'itinéraire technique soit prêt quand la solution de biocontrôle contre le balanin sera trouvée: nous pourrions alors passer rapidement l'ensemble des vergers en certification bio.

>> Quels bénéfices sont les effets de ces pratiques ?

Les vergers de grande taille, bien enherbés et irrigués, associés à un faible nombre d'interventions phytosanitaires ne perturbent que de manière très ponctuelle la faune et la flore auxiliaire des vergers. Ils constituent des réservoirs de faune utiles tant aux noisetiers qu'aux cultures avoisinantes car la forte présence d'oiseaux (passereaux, geais, pics, etc.) et d'écureuils favorise les échanges et la dissémination des graines qui contribuent à la biodiversité!

Une étude pour mieux mesurer la diversité et la richesse de la biodiversité de nos vergers devrait voir le jour début 2017. ”

ZOOM SUR...

LA FORMATION À L'ENTOMOLOGIE

La coopérative Unicoque a consacré deux formations à la biodiversité, avec l'intervention de Raphaël Rouzes du cabinet conseil Entomo Remedium (www.entomo-remedium.com). Ce spécialiste de l'entomologie a présenté l'extrême richesse des vergers de noisettes: les insectes, nombreux et variés, y sont préservés. Hormis le balanin, la présence de ravageurs s'équilibre grâce à la présence d'auxiliaires naturels qui viennent les détruire.



REGARDS



54 **Sophie Raspail**

Chargée de mission Agriculture et Biodiversité à la Ligue pour la Protection des Oiseaux

56 **Flora Schmitlin**

Harmony & Sustainability Manager au sein du groupe Mondelez International

58 **Bernard Chevassus-au-Louis**

Président de l'association « Humanité et Biodiversité »

Sophie RASPAIL

LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)

Spécialiste des thèmes liés à l'agriculture et à la biodiversité au sein de la LPO, Sophie Raspail réalise une veille quotidienne de l'actualité agricole et environnementale. La politique agricole – européenne, française et régionale – les mesures agro-environnementales n'ont plus de secret pour elle. Sur le terrain, ses contacts sont multiples, à commencer par les acteurs du monde agricole.

LPO

- La LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) a été créée en 1912 pour mettre fin au massacre du macareux moine en Bretagne, un oiseau marin devenu, depuis, le symbole de l'association. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1986.
- Le siège national est basé à Rochefort, en Charente-Maritime.
- La LPO compte 160 salariés, 45 000 adhérents, 5 000 bénévoles actifs et un réseau d'associations locales dans plus de 75 départements.
- Chaque année, près de 5 000 animations ou programmes éducatifs sont proposés à plus de 300 000 personnes, dont 80 000 scolaires.



>> La LPO protège les oiseaux mais pas seulement. La préservation de la biodiversité fait désormais partie des missions de cette association, pourquoi ?

Le logo de notre association a d'ailleurs évolué pour montrer nos multiples actions. À côté des deux célèbres macareux figure désormais le message « Agir pour la biodiversité ». La flore et la faune dans leur ensemble méritent que l'homme se penche sur leur protection. La LPO agit dans l'intérêt général en misant avant tout sur la pédagogie. Pas question pour nous de donner des leçons, nous souhaitons partager nos expériences. Au près des scolaires mais pas seulement. L'objectif est de cibler le plus large public possible. Nous encourageons toute initiative individuelle ou collective en faveur de la nature. Sur le terrain, nous sommes amenés à rencontrer des personnalités très différentes, aux attentes et convictions elles aussi très différentes : associations locales, autorités, institutions, acteurs économiques... Et bien sûr, l'ensemble des réseaux agricoles avec en tête, chambres d'agriculture, syndicats, groupements d'agriculteurs. Notre idée est de partager avec le plus grand nombre nos connaissances du monde animal et végétal, et de faciliter l'accès à l'observation de la nature. Mieux la connaître permet de mieux la préserver. Nous réalisons également des comptages et des études pour suivre l'évolution des populations, pour approfondir les connaissances sur certaines espèces et leurs besoins, comme par exemple les milieux et couverts dont elles dépendent, leur nourriture qui peut être différente entre les adultes et les jeunes, et pour cibler les actions à mettre en place en priorité.

>> Quelles sont vos relations avec le monde agricole ?

Je regrette que subsiste encore trop souvent cette dualité entre le monde agricole et les écologistes que nous sommes censés représenter. L'environnement, la nature, c'est l'affaire de tous. Heureusement, avec certains agriculteurs, les échanges sont très productifs. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres d'autant qu'eux, travaillent et vivent avec l'environnement. Préserver la nature qui nous entoure ne doit pas être pris comme une contrainte. Certains innovent, pour réduire l'usage des produits phytosanitaires ou lui trouver des alternatives par exemple, et cela fonctionne. Peut-être faut-il juste se donner les moyens de tester autre chose, de penser différemment. La conjoncture n'est pas forcément propice pour tout remettre en question au sein d'une exploitation. Mais la nature, elle, n'attend pas. J'aimerais que les formidables initiatives d'agriculteurs fassent boule de neige, que d'autres se « prennent en main » et osent repenser leurs pratiques voire leur système d'exploitation, qu'ils essayent, testent par eux-mêmes de nouvelles choses. Ils peuvent aussi, se tourner vers nous si besoin pour trouver de nouvelles idées, échanger avec eux pour favoriser la biodiversité sur leur exploitation, sans mettre en péril leur économie. Imposer des pratiques via la réglementation peut fonctionner mais cela ne crée pas toujours une bonne dynamique. L'idée est d'anticiper pour ne pas subir.

L'IDÉE EST D'ANTICIPER POUR NE PAS SUBIR.

>> Quel regard portez-vous sur les actions des coopératives mises en avant dans ce livret pour préserver la biodiversité ?

Ces initiatives sont toutes très positives et porteuses d'espoir. Elles créent une dynamique à l'échelle d'un territoire en mettant non seulement en avant des pratiques mais aussi des hommes qui ont osé aller de l'avant... Et cela fonctionne ! Ces démarches pourraient parfois être reproduites dans d'autres régions, sur d'autres cultures, avec d'autres espèces à protéger. Il est important de communiquer pour les faire connaître. À chaque exemple, sa faune ou sa flore préservée. Chaque insecte entre dans la chaîne alimentaire d'autres animaux.

POUR ÊTRE EFFICACES, CES OPÉRATIONS DOIVENT REGROUPER DIFFÉRENTS PARTENAIRES AU NIVEAU LOCAL OU RÉGIONAL.

Préserver leur nourriture, leur habitat est un moyen de maintenir ces populations à l'échelle locale. Les actions de ces coopératives montrent aussi que pour être efficaces, ces opérations doivent regrouper différents partenaires au niveau local ou régional. Lire qu'une coopérative agricole propose à ses adhérents une formation pour intégrer la biodiversité dans les systèmes d'exploitation agricoles et pour montrer qu'il ne s'agit pas de mettre la nature sous cloche mais qu'elle a une véritable utilité au champ, est une découverte et un signe d'espoir et montre que les idées évoluent. Aujourd'hui, nous aimerions avoir davantage de liens avec tous les agriculteurs et pas seulement quelques-uns ! Les projets de durabilité des exploitations, de lien territorial font aussi partie de nos missions. Coop de France peut être un très bon relais pour construire ensemble de nouveaux projets.

Flora SCHMITLIN

Harmony & Sustainability Manager au sein du groupe Mondelez International

Flora Schmittlin a pour mission de faire évoluer la charte LU'Harmony au fil des années. Elle s'occupe non seulement du volet agronomique afin d'identifier les postes où des progrès sont encore possibles mais aussi de la communication et de l'aspect marketing.

Groupe Mondelez

- Numéro 1 mondial en biscuits, chocolat et bonbons.
- Numéro 2 mondial en chewing-gum.
- 30 milliards de dollars de chiffre d'affaires.
- 100 000 collaborateurs.
- Les marques les plus connues appartenant au groupe : LU, Milka, Carambar, Malabar...
- La charte LU'Harmony en 2016 : 1700 agriculteurs, 29 000 ha de blé, 20 organismes stockeurs et 4 meuniers pour alimenter les 9 usines du groupe en France.



>> Quelle est l'origine de l'implication de votre groupe dans la préservation de la biodiversité ?

La charte LU'Harmony est née en 2008. L'idée était d'imaginer et de mettre sur pied des projets, porteurs de sens pour que la marque LU reste la préférée des Français en matière de biscuits. Parmi les idées évoquées, celle de réduire l'empreinte des activités du groupe sur l'environnement nous a semblé à tous une évi-

dence. En nous penchant de plus près sur le sujet, nous nous sommes aperçus que 70 % de cette empreinte environnementale était liée à la production des matières premières et notamment du blé. D'où la naissance de ce programme, basé sur 4 engagements, déclinés en 28 mesures en 2008. Ce chiffre est passé à 51 en 2016.

>> En quoi consiste précisément la charte LU'Harmony ?

Construire avec des experts agricoles et environnementaux, la charte LU'Harmony concerne l'ensemble des acteurs de la filière : agriculteurs, organismes stockeurs et meuniers. Chaque année, nous la faisons évoluer, pour l'améliorer. Nous réalisons également de nombreux essais pour voir s'il est possible de se passer, au sein de l'itinéraire technique, de certaines molécules parfois montrées du doigt par la réglementation, comme, par exemple, les néonicotinoïdes actuellement. Notre objectif est de continuer à innover en matière de biodiversité. Cette charte regroupe 51 pratiques agricoles dont 35 spécifiques aux exigences de LU. Du choix de la parcelle à la qualité de la récolte en passant par l'implantation de la culture, la nutrition et la santé des cultures, à l'irrigation ou à la sécurité des hommes : tout est écrit noir sur blanc. Le volet « préservation du paysage et de la biodiversité » occupe à lui seul 6 des 51 exigences de la charte. L'un des objectifs : mettre le blé dans les meilleures conditions possible afin d'éviter de traiter.

>> Quelles sont les principales mesures de la charte LU'Harmony pour préserver la biodiversité ?

Les agriculteurs impliqués dans la démarche doivent réserver 3 % de leurs surfaces à l'implantation d'une zone fleurie, attractive et nourricière pour les insectes pollinisateurs. L'allongement de la rotation doit être privilégié, tout comme la préservation des haies, forêts, bosquets et cours d'eau : éléments clés du paysage qui constituent gîtes et couverts pour la faune. Les sols doivent être couverts en automne pour limiter les risques de lessivage. Bien entendu, les pratiques agricoles ayant le moins d'impact sur la faune sont à privilégier. Les suivis de culture montrent qu'en moyenne, la culture des blés LU'Harmony permet une économie de 22 % de produits phytosanitaires.

>> Quel regard portez-vous sur les actions des coopératives mises en avant dans ce livret pour préserver la biodiversité ?

Ce qui me frappe au travers de ces différents témoignages, c'est que ces initiatives prennent le plus souvent forme autour de partenariats. Qu'elles soient initiées par un groupe d'agriculteurs, une coopérative ou une collectivité locale,

LA FILIÈRE TOUT ENTIÈRE DOIT S'ENGAGER POUR ABOUTIR À DES RÉSULTATS PÉRENNES. CHACUN APPORTE SON EXPERTISE, SON EXPÉRIENCE.

la volonté de tous est de travailler ensemble. La filière tout entière doit s'engager pour aboutir à des résultats pérennes. Chacun apporte son expertise, son expérience. Ensemble, les idées grandissent. En France, les coopératives sont des entreprises bien structurées qui jouent un rôle important dans le conseil prodigué aux agriculteurs. Il est important que la sensibilisation à la préservation de la biodiversité passe par elles.

Un autre élément m'a interpellée dans ces projets : le souhait d'être dans une démarche de progrès continu. Ainsi, dans presque l'ensemble de ces initiatives, l'année de lancement consiste à appliquer quelques premières bonnes pratiques qui en amènent d'autres après l'étape du bilan et des observations. Ces bonnes pratiques peuvent aboutir à des projets de plus grande envergure comme la mise en place d'une agriculture de conservation ou de l'agroforesterie.

Enfin, l'approche globale de ces projets n'est pas seulement liée à une volonté d'être plus responsable vis-à-vis de l'environnement mais aussi à une volonté de mieux exploiter l'intelligence de la nature au service d'une agriculture plus performante. C'est le principe même de l'agro-écologie. Certains éléments qui autrefois étaient perçus comme des contraintes à faire disparaître sont dans ces projets perçus comme des opportunités. C'est notamment le cas des projets du GIEE Héraclès avec une véritable interaction entre les écosystèmes en allant de la réinsertion d'auxiliaires de culture jusqu'à la plantation de haies, autrefois perçues comme un obstacle dans la performance de l'agriculture.

Bernard CHEVASSUS- AU-LOUIS

Président de l'association Humanité et Biodiversité

Naturaliste de formation, normalien et agrégé de sciences naturelles, Bernard Chevassus-au-Louis multiplie les fonctions : chercheur à l'Inra spécialiste de la biologie des poissons, puis directeur général de cet institut de recherche, il a aussi dirigé le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et été le président de la première Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa). Cet homme, qui confie ne jamais avoir entendu le mot « biodiversité » au cours de ses études, en est aujourd'hui un formidable défenseur et porte-parole. Il préside, depuis 2015, l'association Humanité et Biodiversité.

Humanité et Biodiversité

- Association de loi 1901, fondée en 1976 par Théodore Monod.
- Hubert Reeves en est le président d'honneur.
- Son slogan : « ensemble protégeons le vivant ».
- Son crédo : « placer la biodiversité au cœur de nos sociétés ».
- Humanité et Biodiversité est dirigée par un conseil d'administration constitué de bénévoles et animée par une petite équipe de salariés.
- Humanité et Biodiversité siège dans de nombreuses instances : conseil national de la transition écologique, Comité de la stratégie nationale pour la biodiversité, conseil économique social et environnemental...
- www.humanite-biodiversite.fr



Photo: Christophe Camus

>> Quel est le rôle de votre association qui lie l'homme à la biodiversité ?

La biodiversité est un capital naturel précieux, façonné durant 4 milliards d'années. L'espèce humaine, tout comme les micro-organismes ou les fauves, font partie de cette biodiversité. L'homme et la biodiversité ont donc des destins liés. Elle influence notre quotidien et nous est vitale. Bien sûr, nous pouvons utiliser toutes

ses richesses. Mais nous devons aussi la préserver, la respecter pour la transmettre en bon état aux générations futures. Au sein de notre association, nous travaillons avec tous les secteurs d'activité : la santé, l'urbanisme, l'économie, la grande distribution... et bien entendu avec le monde agricole. L'idée est que chacun réponde à ces deux questions : pour vous, la biodiversité, c'est quoi ? Et comment agissez-vous, au quotidien, pour la protéger ? Nos objectifs : favoriser la prise de conscience, influencer les décideurs mais aussi, agir sur le terrain, de façon concrète via des conférences, l'animation de réseaux ou la mise en place d'actions avec toutes sortes d'acteurs.

>> Pensez-vous que la prise de conscience pour préserver la biodiversité est déjà bien engagée ?

Nous sommes encore en phase de sensibilisation. Les premiers défenseurs de la biodiversité, dans les années 1960-70, prêchaient dans le désert ! Motivation et patience... deux règles d'or au sein de l'association. Loin de nous la volonté de transmettre un discours catastrophiste. Mais l'homme est un acteur majeur de l'avenir de la biodiversité. Chacun doit se sentir concerné et voir ce qu'il peut faire, à son échelle.

Nous sommes condamnés à réfléchir ensemble. Les outils existent. À nous de les mettre en place. Le plus important : sortir de cette vision simpliste selon laquelle il faudrait choisir entre la croissance économique, le progrès social et la protection de l'environnement.

**CHACUN DOIT SE
SENTIR CONCERNÉ ET
VOIR CE QU'IL PEUT
FAIRE, À SON ÉCHELLE.**

Pourquoi choisir ? Ces trois objectifs peuvent être liés et se développer conjointement. À chacun d'innover. Ainsi, associer les citoyens à la connaissance et à la protection de la biodiversité permet de créer du lien social à l'échelle d'un territoire.

>> Quel regard portez-vous sur les actions des coopératives mises en avant dans ce livret pour préserver la biodiversité ?

J'ai beaucoup apprécié la dynamique, l'énergie qui se dégagent de ces initiatives. Si certaines coopératives veulent aller loin en mobilisant l'ensemble de leurs adhérents – comme c'est le cas pour la coopérative Unicoque ou la coopérative Uniré par exemple – d'autres s'appuient pour l'heure sur un petit nombre d'agriculteurs. Leur projet ne demande qu'à grandir. Pour que ces initiatives se multiplient, un basculement idéologique doit s'opérer. Passer de « qu'apporte la biodiversité à l'agriculture » (utiliser des auxiliaires par exemple) à « que peut faire l'agriculture pour reconquérir la bio-

diversité ». Dans ce schéma, la notion de service rendu n'est plus liée à une rentabilité économique. Préserver le grand hamster d'Alsace n'a, par exemple, aucun intérêt économique pour le quidam. Mais cette action participe à la sauvegarde d'une partie de la biodiversité de la planète. Les agriculteurs de la coopérative

LES COOPÉRATIVES ONT UN RÔLE FÉDÉRATEUR À JOUER.

de Boisseaux l'ont bien compris. En cherchant à assurer une continuité écologique au sein de leur territoire, les agriculteurs participent à maintenir certains animaux sur les exploitations sans perturber leur mode de vie. Cela nécessite une réflexion globale, un changement d'état d'esprit et les efforts de tous. Les coopératives ont un rôle fédérateur à jouer. Ayant une réelle capacité d'influence sur le monde agricole, à elles d'être pro-actives pour fédérer différents partenaires au sein d'un territoire. L'idéal serait de pouvoir associer d'autres acteurs : collectivités, grand public, industriels... pour fédérer, sensibiliser et donner encore plus d'ampleur à ces actions.

GLOSSAIRE

AVIFAUNISTIQUE : relatif à l'ensemble des espèces d'oiseaux d'un territoire.

BIODIVERSITÉ : variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces, ainsi que celle des écosystèmes (art. 2 de la Convention internationale sur la diversité biologique).

BIODIVERSITÉ DOMESTIQUE : ensemble des espèces et des sous-espèces (races, variétés) domestiquées par l'homme et ayant été soumises à sa sélection.

BIODIVERSITÉ ORDINAIRE : biodiversité n'ayant pas de valeur intrinsèque identifiée comme telle mais qui, par l'abondance et les multiples interactions entre ses entités, contribue à des degrés divers au fonctionnement des écosystèmes et à la production des services écosystémiques qu'y trouvent nos sociétés (d'après Bernard Chevassus-au-Louis, 2009).

BIODIVERSITÉ PATRIMONIALE : biodiversité typique, partie du patrimoine local.

BIODIVERSITÉ REMARQUABLE : entités (gènes, espèces, habitats, paysages) que la société a identifiées comme ayant une valeur intrinsèque et fondée principalement sur d'autres valeurs qu'économiques (d'après Bernard Chevassus-au-Louis, 2009).

CASDAR : Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural ».

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE : circulation des espèces (et des sédiments dans le cas des cours d'eau).

ENTOMOLOGIQUE : relatif à l'étude scientifique des insectes.

ENI : effets non intentionnels des pratiques phytosanitaires sur des espèces indicatrices de la biodiversité (issu du Plan Ecophyto).

GIEE : groupement d'intérêt économique et environnemental.

IFT : Indice de Fréquence de Traitements, indicateur de suivi de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (pesticides) à l'échelle de l'exploitation agricole ou d'un groupe d'exploitations (d'après le ministère en charge de l'Agriculture).

MAE : Mesure Agro-Environnementale.

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique.

PAC : Politique Agricole Commune.

RÉSEAU TROPHIQUE : ensemble des relations alimentaires entre espèces au sein d'une communauté et par lesquelles l'énergie et la matière circulent.

RIPISYLVE : végétation bordant les milieux aquatiques.

SAU : Surface Agricole Utile.

SIE : Surface d'Intérêt Écologique.

UN TRAVAIL DU RÉSEAU

Ce document est issu des travaux conduits dans le cadre du programme de développement de Coop de France en 2015 et 2016 par les salariés du réseau contributeurs à l'action collective « La coopérative, lieu de création et de diffusion de solutions agro-écologiques » du programme de développement de Coop de France. À ce titre il bénéficie du financement du ministère de l'Agriculture au titre du fonds CASDAR.

Un repérage d'expériences a permis d'identifier de multiples initiatives riches de leur diversité. La sélection qui a été faite ne prétend nullement à la représentativité du tissu coopératif, ni à l'exhaustivité de l'engagement des coopératives dans le domaine de la biodiversité. Le groupe-projet a choisi de mettre en évidence des démarches aux ambitions et états d'avancement différents, illustrant les différentes facettes des actions des coopératives, dans différents territoires et différentes productions.

Ce recueil donne aussi la parole à plusieurs témoins, acteurs dans le domaine de la biodiversité : Sophie Raspail (LPO), Flora Schmitlin (LU), Bernard Chevassus-au-Louis (INRA, Humanité et Biodiversité).

Ont ainsi contribué à la réalisation de ce document :

Le responsable de l'action : Vincent Drevet, Coop de France Limousin

Le directeur référent de l'action : Éric Guillemot, Coop de France

La coordinatrice du programme de développement : Françoise Ledos, Coop de France

Ainsi que :

Cécile Adda, Coop de France

Vincent Boone, Coop de France Centre

Maud Bouchet, Coop de France Rhône-Alpes
Auvergne

Jeanne Bouteiller, Coop de France Rhône-Alpes
Auvergne

Régine Castet, Coop de France

Julia de Castro, Coop de France

Éric Cherdo, Coop de France Midi-Pyrénées

Jean-Luc Claire, Coop de France Lorraine

Guillaume Dyrzka, Coop de France Midi-Pyrénées

Claude Floch, Coop de France Midi-Pyrénées

Rachel Grossiord, Coop de France

Champagne-Ardenne

Sophie Huby, Coop de France Midi-Pyrénées

Romain Joya, Coop de France

Aline Lambert, Coop de France Hauts de France

Caroline Lesueur, Coop de France Hauts de France

Yoann Mery, Coop de France Ouest

François Poirson, Coop de France
Poitou-Charentes

Émilie Rannou, Coop de France

Hubert Reech, Coop de France Alsace

Isabelle Ribes, Coop de France

Languedoc-Roussillon

Anne Schoug, BTPL

Marie Susini, Coop de France Alpes Méditerranée

Marie Tobias, Coop de France

Véronique Spaletta, Agence Communicante, a
contribué à la rédaction de ce document.

Conception et réalisation **SERVICEPLAN** – Photos : fournies par les différentes coopératives, fotolia.

Achevé d'imprimer en février 2017

Dépôt légal : février 2017

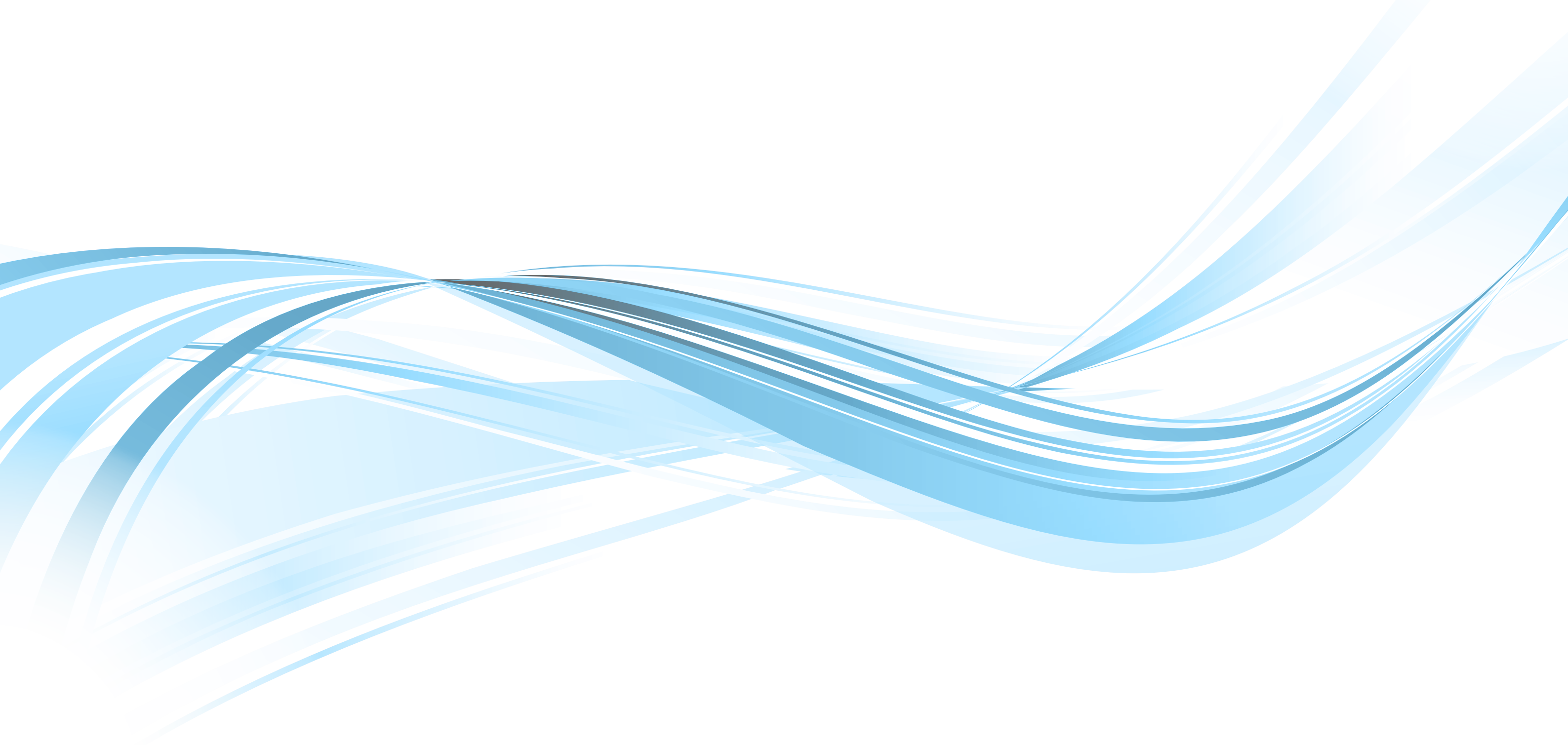
Imprimé en France – Imprimerie Le Réveil de la Marne – 51200 ÉPERNAY

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
« Développement agricole et rural »

La responsabilité
du ministère de
l'Agriculture,
de l'agroalimentaire
et de la forêt ne saurait
être engagée.



43, rue Sedaine - CS 91115 - 75538 Paris Cedex 11

Tél. : 01 44 17 57 00 - Fax : 01 48 06 52 08

www.coopdefrance.coop
facebook.com/coop.defrance
twitter.com/coopdefrance



la
coopération
agricole
produisons l'avenir

www.lacooperationagricole.coop
facebook.com/lacooperationagricole
twitter.com/lacoopagricole

